

# PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

## Les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle

Le cadre de référence national sur l'éducation non formelle dans la pratique





## Les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle

Le cadre de référence national sur l'éducation non formelle dans la pratique

**Éditeur** : Service national de la jeunesse

**Auteurs** : Service national de la jeunesse (Anna Gorges),  
Prof. Dr. Jörg Maywald (auteur : chapitre 3, relecture : chapitre 1)

**Partenaire de coopération** : OKaJu

**Mise en page** : accentaigu

**Parution** : 2022

# Sommaire

Préface	11
<b>Chapitre 1 L'approche des droits de l'enfant</b>	<b>13</b>
Pour commencer – Les droits de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil	15
Pour approfondir – Éducation par, sur et pour les droits de l'enfant	16
1.1. Les enfants en tant que détenteurs de droits – Qu'est-ce que cela signifie pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil ?	16
1.2. Les structures d'éducation et d'accueil en tant que lieux de mise en œuvre des droits de l'enfant	17
1.3. L'édifice des droits de l'enfant comme structure pour la présente publication	20
<b>Chapitre 2 Priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant</b>	<b>25</b>
Pour commencer – L'intérêt supérieur de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil	27
Pour approfondir – Renforcer l'intérêt supérieur de l'enfant	28
2.1. Intérêt supérieur de l'enfant	28
<b>Chapitre 3 Malentendus dans la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits de l'enfant</b>	<b>33</b>
Pour commencer – Les enfants en tant que détenteurs de droits	35
Pour approfondir – Pratique pédagogique	36
<b>Chapitre 4 Droits à la protection</b>	<b>39</b>
Pour commencer – Que sont les droits à la protection ?	41
Pour approfondir – Renforcer les droits à la protection	42
4.1. Égalité, diversité et inclusion	42
4.2. Sphère privée	46
4.3. Protection des enfants	49

<b>Chapitre 5 Droits aux prestations</b>	<b>55</b>
Pour commencer – Que sont les droits aux prestations ?	57
Pour approfondir – Renforcer les droits aux prestations	58
5.1. Bien-être et soins de santé	58
5.2. Liberté de pensée, de religion et de réunion	61
5.3. Encadrement	64
5.4. Jeux et loisirs	68
5.5. Apprentissage	71
<b>Chapitre 6 Droits à la participation</b>	<b>77</b>
Pour commencer – Que sont les droits à la participation ?	79
Pour approfondir – Renforcer les droits à la participation	80
6.1. Expression d’opinions	80
6.2. Information	84
<b>Chapitre 7 Faire connaître et revendiquer les droits de l’enfant</b>	<b>89</b>
Pour commencer – Transmission et mise en œuvre des droits de l’enfant dans les structures d’éducation et d’accueil et au-delà	91
Pour approfondir – Méthodes pratiques	92
7.1. Transmission et mise en œuvre des droits de l’enfant de façon adaptée aux enfants	92
7.2. Obligations des adultes	94
<b>Bibliographie</b>	<b>97</b>





# Affiche sur les droits de l'enfant – www.unicef.fr



L'affiche « Convention relative aux droits de l'enfant » de l'UNICEF donne un aperçu des différents articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les pictogrammes utilisés ici servent à représenter symboliquement les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant présentés dans la présente publication.

## **Les enfants apprennent, ce qu'ils expérimentent dans la vie !**

Lorsqu'un enfant est toujours critiqué,  
il apprend à juger.

Lorsqu'un enfant vit dans l'hostilité,  
il apprend à se disputer.

Lorsqu'un enfant est constamment humilié,  
il apprend à se sentir coupable.

Lorsqu'un enfant fait l'expérience de la tolérance,  
il apprend à être tolérant.

Lorsqu'un enfant reçoit des encouragements,  
il apprend à être confiant.

Lorsqu'un enfant reçoit de l'affection,  
il apprend à être juste.

Lorsqu'un enfant apprend la sécurité,  
il apprend à faire confiance.

Lorsqu'un enfant se sait accepté,  
il apprend à avoir confiance en lui.

Lorsqu'un enfant fait l'expérience de la reconnaissance et de l'amitié,  
il apprend à trouver l'amour dans le monde.

Écriteau dans une école chilienne, auteur inconnu<sup>(1)</sup>



# Préface

Les enfants ont les mêmes droits fondamentaux que les adultes. En raison de leur situation de vie particulière, avec leurs propres besoins et vulnérabilités, et parce qu'ils ont encore beaucoup à apprendre, les enfants ont des droits spécifiques supplémentaires. En ratifiant la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant dès 1994, le Luxembourg s'est engagé à protéger les enfants et leurs droits.<sup>(2)</sup> En outre, la réforme constitutionnelle envisagée prévoit d'inscrire les droits de l'enfant comme droits fondamentaux dans la Constitution luxembourgeoise.<sup>(3)</sup> Au total, 54 droits sont inscrits dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Vous trouverez un aperçu de ces droits à la page 8.

Les institutions de l'éducation non formelle jouent un rôle important dans la mise en œuvre des droits de l'enfant, ce qui est souligné par l'ancrage explicite des droits de l'enfant dans le cadre de référence national sur l'éducation non formelle en tant que principe éducatif général. Une pédagogie basée sur les droits de l'enfant dans le travail pédagogique quotidien permet de faire vivre et découvrir concrètement ces droits aux enfants. De plus, ils apprennent à connaître leurs droits, ce qui leur permet de les revendiquer et de dire « non » avec assurance.<sup>(4)</sup> Ils acquièrent ainsi du courage et de l'assurance pour communiquer leurs besoins aux adultes et exprimer ouvertement leurs souhaits, même en dehors de la structure d'éducation et d'accueil. De plus, les enfants qui sont eux-mêmes traités avec respect, traitent également les autres avec respect,<sup>(5)</sup> car « les enfants apprennent ce qu'ils expérimentent dans la vie ! » (proverbe chilien). Grâce à de nombreuses expériences positives, les enfants peuvent ainsi devenir des personnes tolérantes, confiantes et justes, qui ont confiance en elles-mêmes et en leurs semblables.

L'image d'une pratique pédagogique basée sur les droits de l'enfant ainsi que des exemples concrets de mise en œuvre, en accord avec les droits de l'enfant, se trouvent dans les différentes publications du Service national de la jeunesse (SNJ) : guides pédagogiques, fiches thématiques, cahiers parents, affiches, vidéos (cf. [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu)). La présente publication a pour objectif de mettre à votre disposition des « lunettes » théoriques qui vous permettront de comprendre les concepts et théories pédagogiques que vous connaissez déjà ainsi que votre travail pédagogique quotidien dans les structures d'éducation et d'accueil du point de vue des droits de l'enfant. Pour ce faire, nous vous présentons une sélection de droits de l'enfant en relation avec le cadre de référence national sur l'éducation non formelle, qui ont une pertinence directe pour le quotidien des structures d'éducation et d'accueil. Des exemples concrets vous permettront d'identifier la mise en œuvre des droits de l'enfant dans votre pratique quotidienne et d'aligner davantage le travail pédagogique sur les droits de l'enfant. En outre, des méthodes concrètes pour la pratique vous donnent des impulsions pour la transmission des droits de l'enfant, afin que les enfants connaissent leurs droits et sachent ce que ceux-ci signifient dans le contexte de la structure d'éducation et d'accueil. En outre, les méthodes proposées vous permettent d'aider les enfants à défendre les droits des autres.



# Chapitre 1

## L'approche des droits de l'enfant

La Convention des Nations unies relative  
aux droits de l'enfant



# 1. L'approche des droits de l'enfant

„non adapté aux enfants“

„adapté aux enfants“



## Pour commencer – Les droits de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil

Dans l'approche des droits de l'enfant, les enfants font l'expérience de l'éducation par les droits de l'enfant, sur les droits de l'enfant et pour la mise en œuvre des droits de l'enfant. Ce faisant, les pédagogues agissent non seulement en fonction des besoins, mais aussi en fonction des droits des enfants, qui sont indépendants des personnes et des situations. Les pédagogues ont pour cela besoin d'une « boussole de valeurs »<sup>(6)</sup> intérieure qui leur indique où s'arrêtent les droits des enfants et où commence l'injustice.

# Pour approfondir – Éducation par, sur et pour les droits de l'enfant

## 1.1. Les enfants en tant que détenteurs de droits – Qu'est-ce que cela signifie pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil ?

Dans le cadre du travail pédagogique au sein des structures d'éducation et d'accueil, les parents et les pédagogues ont généralement un objectif commun : le bien-être de l'enfant. Dans une société marquée par la diversité, il existe parfois des divergences d'opinions sur la manière d'atteindre cet objectif. Les **droits de l'enfant** servent ici de **point de repère juridique commun et d'ensemble de valeurs**.<sup>(7)</sup> Les droits de l'enfant sont des droits humains adaptés à la situation spécifique des enfants. Ils forment des valeurs fondamentales dans les relations avec les enfants, qui priment sur toutes les différences sociales, culturelles, ethniques ou religieuses. Ils encouragent en outre une vision des enfants en tant que personnes à part entière.<sup>(8)</sup> Les droits de l'enfant servent de base et de référence communes pour prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin que celui-ci puisse se développer et s'épanouir pleinement.

Avec l'engagement du Luxembourg de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant, la conception des offres pédagogiques conformément aux valeurs formulées dans les droits de l'enfant ne peut plus être comprise comme une décision personnelle d'un individu, mais est exigée comme norme minimale. Les **adultes** jouent ici le **rôle de responsables**, dont les enfants peuvent à la fois attendre et exiger la mise en œuvre des droits de l'enfant.<sup>(9)</sup> L'image de l'enfant en tant que détenteur de droits constitue le point de départ du travail dans les structures d'éducation et d'accueil. Les valeurs fondamentales formulées dans les droits de l'enfant devraient, d'une part, constituer un fil rouge dans le quotidien des enfants. D'autre part, elles devraient être utilisées comme cadre de référence lors de l'organisation du quotidien et de l'environnement d'apprentissage. Ce n'est qu'ainsi que les enfants peuvent être sûrs que toutes les décisions les concernant sont orientées vers leur intérêt supérieur et que leurs droits sont respectés de manière fiable. L'affiche

de l'éducation non formelle<sup>(10)</sup> illustre notre conception de l'enfant comme détenteur de droits, qui est au cœur de la réflexion pédagogique.



Les droits de l'enfant s'appliquent à toutes les personnes de moins de 18 ans. Ils ne doivent pas être acquis ou gagnés, et les enfants ne peuvent pas s'en défaire ou les aliéner. Ils sont l'expression de la dignité inhérente à chaque enfant. Les droits de l'enfant sont universels et leur reviennent du seul fait qu'ils sont des enfants. Tous les enfants sont donc égaux en termes de droits. De plus, le principe d'indivisibilité s'applique. Tous les droits de l'enfant ont la même importance et sont indissociables les uns des autres.<sup>(11)</sup> **Toute décision concernant les enfants doit toujours prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, sa protection, son droit à des prestations et**

**sa participation.** Ce droit légal doit garantir que les enfants bénéficient des meilleures conditions possibles pour un bon développement, indépendamment de la situation et des personnes.

## 1.2. Les structures d'éducation et d'accueil en tant que lieux de mise en œuvre des droits de l'enfant

La transmission et la mise en œuvre des droits de l'enfant constituent une mission pédagogique explicite des structures d'éducation et d'accueil. Étant donné que les valeurs et les normes ne peuvent pas être transmises uniquement par des explications ou d'autres moyens, mais qu'elles résultent avant tout d'une interaction respectueuse, les pédagogues jouent un rôle de modèle dans la transmission des droits de l'enfant. Ils agissent de manière altruiste, pour le bien des autres et sont disponibles pour des discussions.<sup>(12)</sup> Les valeurs et les normes démocratiques ne se manifestent pas seulement dans les situations conscientes lors du travail direct avec l'enfant. Au contraire, elles se manifestent justement lorsque les pédagogues ne réfléchissent pas du tout à leurs actes ou à leurs paroles,<sup>(13)</sup> comme par exemple lors d'une discussion avec un(e) collègue proche ou avec le personnel de nettoyage. Il est donc indispensable que les situations quotidiennes fassent l'objet d'une réflexion consciente. Cela permet de développer une conscience de certaines questions, telles que :

- Les enfants peuvent-ils compter systématiquement sur le fait que les pédagogues respectent leur devoir de confidentialité ?<sup>1</sup>
- Comment parle-t-on des personnes handicapées ou souffrant d'un autre problème de santé ?
- L'avis d'un adulte est-il considéré comme plus important que celui d'un enfant ?

1. Une exception s'applique en cas de suspicion de violation de l'intérêt supérieur de l'enfant

Derrière toutes ces déclarations et tous ces comportements se cachent des valeurs que les adultes transmettent consciemment ou inconsciemment aux enfants à travers leur rôle de modèle. Pour donner l'exemple des valeurs démocratiques aux enfants, il est important que les pédagogues **réfléchissent en permanence** aux **valeurs liées** à leur **comportement et à leurs déclarations** et, le cas échéant, réfléchissent à leur impact sur leurs actions et déclarations.<sup>(14)</sup> Ce précieux travail d'autoréflexion effectué par les pédagogues permet de créer un espace qui combat la discrimination, la violence, la haine et les menaces. Il s'agit là de la démocratie vécue.

Au quotidien, les enfants sentent dans quelle mesure les processus dans les structures d'éducation et d'accueil répondent à leurs besoins ou s'ils doivent se soumettre à d'éventuelles conditions dans l'institution.<sup>(15)</sup> Dans une culture quotidienne axée sur les valeurs démocratiques, les enfants devraient avoir la possibilité de développer un sentiment d'identité, si possible sans contraintes extérieures ou peurs intérieures. Ils devraient être accompagnés dans leur découverte : Qu'est-ce que je veux ? De quoi ai-je besoin ? Quels sont mes points forts ? En outre, ils apprennent : J'en fais partie, tel que je suis. J'ai mon mot à dire. Mes sentiments et mes opinions sont importants. Je suis respecté et considéré. C'est moi qui compte. J'ai une influence sur ce qui se passe autour de moi.<sup>(16)</sup> Les enfants devraient sentir qu'ils sont respectés et appréciés pour ce qu'ils sont. Nous renforçons ainsi leur confiance en eux et leur montrons qu'il n'est pas nécessaire de rabaisser les autres pour renforcer son estime de soi. Pour traiter les enfants avec respect et estime, il est particulièrement important d'**être attentif aux signaux** non verbaux et verbaux des enfants afin de comprendre ce qu'ils ressentent dans une situation donnée.<sup>(17)</sup> Nous pouvons ainsi nous faire une idée des espoirs ou des craintes que les enfants associent à la situation afin de pouvoir y réagir de manière appropriée. Les enfants plus âgés disposent déjà d'une série de moyens d'expression pour communiquer. Chez les enfants plus jeunes, l'observation par les pédagogues joue un rôle particulièrement important pour connaître les besoins et les

intérêts des enfants et pour pouvoir les intégrer dans l'organisation de la vie commune. Pour que les pédagogues puissent effectuer ce précieux travail relationnel, il faut du temps pour établir des relations et une **réflexion permanente de la part des adultes concernant la gestion de leur pouvoir.**<sup>(18)</sup> En outre, il convient de promouvoir des relations respectueuses entre les enfants. Des valeurs définies en commun pour la vie commune aident à ce que les manières de se comporter puissent toujours être réorientées en fonction des droits de chaque enfant.<sup>(19)</sup> Les enfants font différentes expériences au sein d'une communauté sociale. Dans le quotidien commun, les enfants se sentent tantôt forts, tantôt faibles, ce qui leur permet de comprendre les autres et d'apprendre à faire confiance à leurs semblables. C'est une condition préalable au développement de l'empathie. Les pédagogues peuvent soutenir ce processus en **abordant le thème des sentiments.**<sup>(20)</sup> Les enfants développent ainsi une conscience de leurs propres sentiments et de ceux des autres. Dans ce contexte, il est important que les pédagogues, dans leur rôle de modèle, assument également leurs propres sentiments, reconnaissent leurs faiblesses et admettent leurs erreurs afin de promouvoir l'empathie. La capacité d'empathie est une condition préalable obligatoire pour que les enfants assument la responsabilité de leurs propres actes et protègent les droits des autres.<sup>(21)</sup> Cela se traduit par exemple par la serviabilité et les égards envers les plus faibles, la capacité à s'excuser et à dire merci, la volonté de ranger derrière soi et de partager. C'est ainsi que peut naître une communauté qui donne à tous les enfants la possibilité de se sentir à l'aise et en sécurité. Les enfants peuvent ainsi être eux-mêmes, exprimer honnêtement leur opinion, s'essayer à différentes choses et aborder des sujets personnels ou sensibles sans craindre les autres enfants ou les pédagogues. Cette solidarité vécue permet à tous les enfants de s'impliquer dans l'organisation de la vie commune et constitue donc une démocratie vivante.

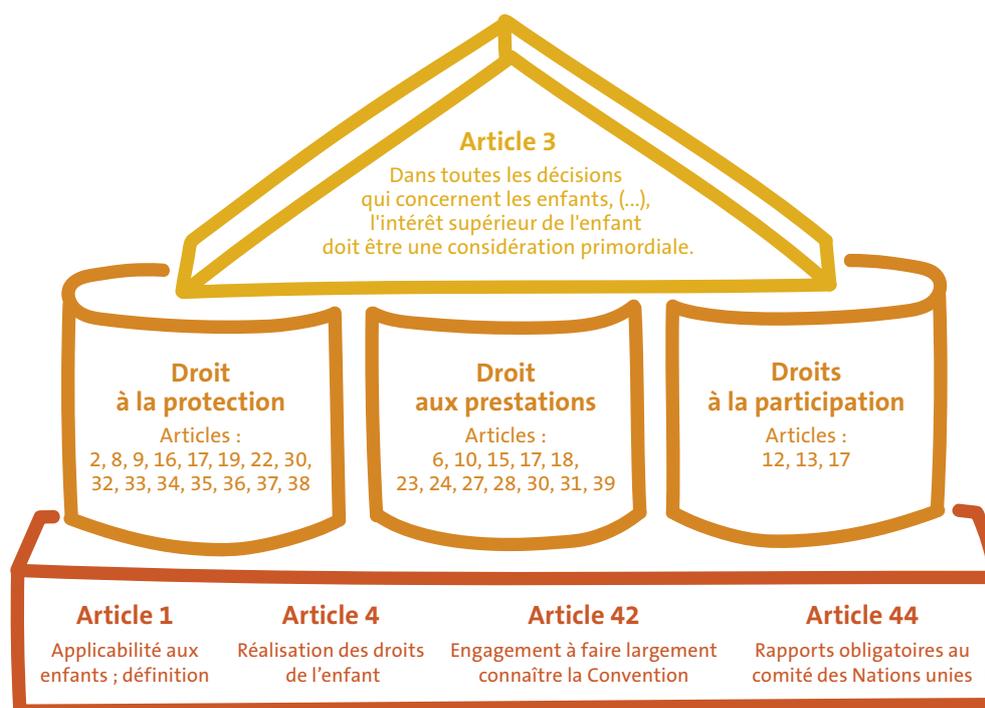
Grâce à ce précieux travail d'autoréflexion et de relation des pédagogues, les institutions non formelles deviennent pour les enfants un espace d'expérience et d'exercice démocratique dans le paysage éducatif. Les valeurs démocratiques telles que la liberté personnelle, l'égalité des droits, la liberté d'opinion, l'inclusion et la participation peuvent être vécues et expérimentées (= **éducation par les droits de l'enfant**). Le fait que l'utilisation des offres dans les structures d'éducation et d'accueil soit volontaire est décisif pour l'expérience de leurs droits. Cela permet aux enfants de répondre de manière autonome à leurs besoins et intérêts afin d'organiser leur journée. En outre, il est important que les enfants participent à l'organisation de la vie quotidienne commune. Ils peuvent donner leur avis sur les questions qui concernent la vie commune et participer ainsi à l'organisation de la vie quotidienne commune. Les institutions d'éducation non formelle offrent ainsi un espace protégé qui permet aux enfants de faire l'expérience de la mise en œuvre de leurs droits dans une atmosphère encourageante et confiante, de devenir actifs sur le plan démocratique et d'associer ainsi des expériences positives à la démocratie. De plus, les droits de l'enfant sont explicitement transmis. Ainsi, en grandissant, les enfants comprennent le lien entre les principes et les valeurs de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et leur propre vie (= **éducation sur les droits de l'enfant**). Parce qu'ils savent ce qu'ils ressentent lorsque leurs droits sont respectés et qu'ils peuvent les nommer concrètement, ils feront entendre leur voix dans d'autres contextes et attireront l'attention sur les injustices. Les structures d'éducation non formelle offrent ainsi aux enfants la possibilité de développer leur assurance dans la revendication de leurs droits, ce qui leur permet d'être mieux protégés dans d'autres contextes. De plus, ils encouragent l'empathie et la solidarité afin de sensibiliser les enfants aux besoins et aux droits de leurs semblables (= **éducation pour les droits de l'enfant**). Par leur travail, les pédagogues contribuent ainsi de manière décisive à la protection de l'enfance et permettent aux enfants de participer activement à la construction d'une culture dans laquelle tous ont droit à leurs droits.

Les pédagogues ont un rôle privilégié pour la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le paysage éducatif. Le fait qu'ils n'aient pas à évaluer les enfants et qu'ils passent beaucoup de temps avec eux permet souvent de créer des relations de

confiance entre les pédagogues et l'enfant. Ils apprennent ainsi comment l'enfant se sent, même en dehors de la structure d'éducation et d'accueil et peuvent servir de soutien pour faire valoir les droits des enfants (par exemple, par le biais d'un entretien avec les parents ou l'Agence Dageselteren) ou intervenir de manière appropriée lorsqu'ils soupçonnent une mise en danger du bien-être de l'enfant (= **protection**). En portant un regard holistique sur le développement de l'enfant, libre de toute directive curriculaire, les pédagogues développent un regard adéquat sur les forces et les faiblesses des enfants. Ils peuvent ainsi soutenir et encourager les enfants dans leur développement en fonction de leurs intérêts et besoins individuels, souligner leurs points forts et compenser leurs points faibles. Les enfants développent ainsi leur confiance en eux et leur assurance pour avoir une image positive d'eux-mêmes et découvrent ce qui les intéresse et ce qu'ils souhaitent (= **encouragement**). De plus, la structure organisationnelle ouverte et le travail d'autoréflexion et de relation des pédagogues permettent aux enfants de participer à l'organisation de la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil. Les enfants apprennent ainsi comment organiser une communauté de manière à ce que les droits de chacun soient respectés (= **participation**). En vivant les valeurs démocratiques au quotidien dans les structures d'éducation et d'accueil, les pédagogues peuvent être considérés **comme des interlocuteurs pour les parents et l'école en ce qui concerne les questions relatives aux intérêts supérieurs des enfants**. Cependant, la démocratie est un processus permanent qui ne peut jamais être achevé. Un travail permanent d'autoréflexion et de relation est nécessaire pour défendre continuellement les valeurs démocratiques. Afin de soutenir davantage la mise en œuvre des droits de l'enfant dans les institutions non formelles, l'Ombudsman luxembourgeois pour enfants et jeunes recommande donc la nomination **d'un(e) délégué(e) à la protection de l'enfance** pour chaque institution non formelle.<sup>(22)</sup> Ainsi, la protection des droits de l'enfant obtient une visibilité dans la structure, une représentation fiable qui s'engage pour leur mise en œuvre et un interlocuteur ou une interlocutrice autour du thème des droits de l'enfant pour les enfants, les parents et les pédagogues dans les structures d'éducation et d'accueil.

### 1.3. L'édifice des droits de l'enfant comme structure pour la présente publication

« L'édifice des droits de l'enfant » (figure 1) contient les principaux droits de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les principes généraux définis par le Comité des droits de l'enfant se trouvent dans les articles 2, 3, 6 et 12 : le droit à l'égalité de traitement (article 2), la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), le droit à la vie et au développement (article 6) et la prise en compte de l'opinion de l'enfant (article 12). L'édifice des droits de l'enfant<sup>(23)</sup> sert de structure à la présente publication.



L'intérêt supérieur de l'enfant est placé au-dessus de tout dans le « toit » jaune de l'édifice des droits de l'enfant. **L'intérêt supérieur de l'enfant** doit être pris en compte en priorité dans toutes les décisions susceptibles d'avoir un impact sur les enfants. L'article 3 est l'idée centrale de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ; il a des répercussions sur tous les autres articles et sur les décisions et actions qui en découlent. Il est expliqué plus en détail au chapitre 2 de la présente publication. En outre, de nombreux droits des enfants peuvent être classés en droits à la protection, aux prestations et à la participation. Ils se rapportent à différentes situations et domaines de la vie des enfants. Ils se trouvent dans les « piliers » oranges de l'édifice. Les **droits à la protection** offrent à tous les enfants le droit à l'égalité de traitement et à la protection contre la violence et la négligence physiques, sexuelles et psychologiques. L'égalité de traitement ou la non-discrimination signifie que tous les enfants bénéficient des mêmes droits. Les droits à la protection pertinents pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil sont présentés au chapitre 4. Les **droits aux prestations** se réfèrent au droit à la vie et au développement. Ainsi, les enfants ont le droit de grandir dans un cadre protégé et d'être encouragés dans leur développement. Les droits aux prestations pertinents pour les structures d'éducation et d'accueil sont présentés au chapitre 5. Les **droits à la participation** se réfèrent au respect de l'opinion de l'enfant. Tous les enfants doivent être pris au sérieux en tant que personnes, respectés et entendus lors de la prise de décisions qui concernent leur vie quotidienne. L'opinion de l'enfant doit être prise en compte de manière appropriée et en fonction de

son âge et de sa maturité. Les droits aux prestations sont définis en référence à la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil et sont décrits au chapitre 6. Les trois piliers reposent sur le « socle » rouge. Il s'agit de la base de **l'obligation de l'État** de mettre en œuvre les droits de l'enfant et de les faire connaître aux adultes et aux enfants. La mise en œuvre des droits de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil (= éducation par les droits de l'enfant) est décrite dans les chapitres 2, 3, 4 et 5. La transmission et la revendication des droits de l'enfant (= éducation sur les droits de l'enfant, éducation pour les droits de l'enfant) sont abordées au chapitre 7.

Dans la présente publication, les différents droits sont symbolisés et signalés par les pictogrammes officiels de l'UNICEF présentés à la page 8. Les illustrations sont tirées de l'affiche sur les droits de l'enfant « Mes droits » à la page 6.<sup>(24)</sup> L'édifice des droits de l'enfant a été choisi pour visualiser les droits de l'enfant, car il est utile pour avoir un aperçu rapide des différents droits. Les 17 droits de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant sélectionnés pour cette publication et pertinents pour le quotidien des enfants dans les structures d'éducation et d'accueil ont été classés à cet effet dans la structure de l'édifice des droits de l'enfant. La description de chaque droit se suffit à elle-même. Ainsi, la publication ne doit pas être lue dès le début. Les différents droits peuvent être lus indépendamment les uns des autres, selon les besoins et les intérêts.







## **Chapitre 2**

# Priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant

Droits et besoins fondamentaux des enfants



## 2. Priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant

### **Pour commencer – L'intérêt supérieur de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil**

L'intérêt de l'enfant s'oriente vers les droits fondamentaux des enfants ainsi que vers les besoins fondamentaux de ces derniers. Il se réfère dans sa réalisation à l'encouragement positif de l'enfant ainsi qu'à la protection contre les dangers. La définition doit être suffisamment flexible pour tenir compte de la complexité de chaque cas particulier. Le chapitre suivant présente ce que l'intérêt supérieur de l'enfant signifie pour le quotidien pédagogique.

# Pour approfondir – Renforcer l'intérêt supérieur de l'enfant

## 2.1. Intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt supérieur de l'enfant est la priorité du travail pédagogique dans toutes les structures d'éducation et d'accueil ! L'intérêt supérieur de l'enfant est d'une importance capitale, car il existe un rapport de force inégal entre les enfants et les adultes en raison, par exemple, d'une expérience de vie ou d'une force physique différentes. Afin que les enfants ne soient pas désavantagés, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant leur attribue des droits qui doivent contrebalancer cela.<sup>(25)</sup>

*« Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. »*  
– Article 3, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

### Exemple

Dans l'histoire suivante, l'assistante parentale Nina nous montre comment elle prend une décision pour le bien d'Ella (2 ans), une enfant qui vient chez elle tous les jours depuis plus d'un an : les parents d'Ella ne veulent pas qu'Ella fasse la sieste chez l'assistante parentale Nina pour éviter qu'elle ne s'endorme trop tard le soir. Mais lorsque, après le déjeuner, les yeux d'Ella deviennent de plus en plus petits et qu'elle cherche avec véhémence la proximité de Nina et veut faire des câlins, celle-ci décide, contrairement au souhait des parents, de proposer à Ella de se reposer dans la chambre. Dès qu'Ella est couchée, ses yeux se ferment et elle s'endort. Une heure plus tard, Nina va voir si Ella va bien, mais elle dort toujours profondément. Plus tard, lorsque ses parents viennent chercher Ella, Nina leur explique qu'Ella a fait une sieste de deux heures. Elle leur explique la situation et les signaux d'Ella qui l'ont amené à prendre cette décision. Les parents reconnaissent que l'assistante parentale avait à cœur l'intérêt supérieur d'Ella dans la situation décrite et qu'elle a agi en conséquence.

Dans les structures d'éducation et d'accueil, les pédagogues doivent prendre de nombreuses décisions au quotidien. Lors de chaque décision, l'intérêt supérieur des enfants est pris en compte en priorité. Maywald définit l'intérêt supérieur de l'enfant comme suit :<sup>(26)</sup>

« Une action orientée vers l'intérêt supérieur de l'enfant est celle qui choisit l'alternative d'action la plus favorable à l'enfant, orientée vers ses besoins et ses droits fondamentaux. »

Selon Maywald<sup>(27)</sup> l'intérêt supérieur de l'enfant inclut, comme dans le cas d'Ella, la prise en compte de la **volonté de l'enfant**. Ainsi, le bien de l'enfant est d'une part ce qui est bon pour l'enfant et d'autre part ce qu'il veut lui-même. La décision n'est toutefois pas déterminée uniquement par la volonté de l'enfant. Le point de vue de l'enfant doit plutôt être pris en compte dans les processus de décision en fonction de son âge et de sa maturité. Ce qui est le mieux pour l'enfant doit donc être déterminé au cas par cas en pesant le pour et le contre. Ce faisant, chaque décision possible est liée à des implications positives et négatives pour l'enfant, raison pour laquelle il faut toujours **choisir l'alternative d'action la plus favorable**. En outre, il faut toujours être prêt à reconsidérer sa propre décision et



ne pas hésiter à revenir sur une décision déjà prise. Cela vaut pour toutes les décisions et mesures concernant un enfant. Il ne s'agit pas seulement des questions qui concernent exclusivement l'enfant, mais toutes celles qui l'influencent dans sa vie quotidienne. L'intérêt supérieur de l'enfant est donc un facteur déterminant pour toutes les décisions prises à l'égard des enfants dans les structures d'éducation et d'accueil.



## Questions de réflexion

Pensez à la dernière décision que vous avez dû prendre concernant un enfant :

- Avez-vous pris la décision seul(e) ? Avez-vous demandé conseil à des collègues ? Ou avez-vous impliqué des représentants d'autres professions dans la décision ?
- Où auriez-vous pu trouver de l'aide ?
- Quelle était la perspective de l'enfant et celle des parents ?
- Quelles étaient les alternatives d'action possibles ?
- Pourquoi avez-vous opté pour l'alternative d'action que vous avez choisie ?
- Avez-vous revu votre décision a posteriori ?







## **Chapitre 3**

Malentendus dans la mise  
en œuvre de l'approche  
basée sur les droits  
de l'enfant

Vivre les droits de l'enfant au quotidien  
dans les structures d'éducation et d'accueil



### 3. Malentendus dans la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits de l'enfant



#### Pour commencer – Les enfants en tant que détenteurs de droits

Les pédagogues ont la responsabilité de mettre en œuvre les droits des enfants. La question de savoir quels sont les droits importants et quel est le droit prioritaire pour la décision à prendre dépend entièrement du cas particulier. Si l'on pense par exemple à la nourriture, est-il important que l'enfant se nourrisse de manière équilibrée ? Ou est-il plus important que l'enfant puisse décider de manière autonome de ce qu'il veut manger ? Il n'y a pas de réponse toute faite à cette question. C'est plutôt aux pédagogues de trouver une solution adaptée à chaque enfant. Ainsi, il faut décider dans une situation concrète quel droit de l'enfant est déterminant pour une décision. Les autres droits ne sont pas occultés, mais simplement relégués à l'arrière-plan lors de cette décision concrète. Il s'agit d'une grande responsabilité et d'un processus complexe qui peut facilement donner lieu à des malentendus qui seront abordés dans le chapitre suivant.

# Pour approfondir – Pratique pédagogique

## **Malentendus typiques lors de la mise en œuvre de l'approche des droits de l'enfant dans l'accueil de jour des enfants**

Jörg Maywald, professeur

La plupart des pédagogues travaillant avec des enfants savent aujourd'hui que les enfants sont titulaires de leurs propres droits. Cependant, il y a toujours des malentendus lorsqu'il s'agit de comprendre correctement les droits énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Voici quatre malentendus typiques.

### **Réduction aux droits à la protection ou aux droits à la participation**

Les droits de l'enfant sont parfois réduits à des droits à la protection ou à la participation. Une telle vision unilatérale considère les enfants soit comme des objets de protection, soit comme des acteurs qui sont exclusivement responsables de la réalisation de leurs droits. Ces deux points de vue ne rendent pas justice à la position des enfants. Il faut au contraire souligner que « l'édifice des droits de l'enfant » doit être compris comme une unité globale. Tous les droits dont bénéficient les enfants sont d'égale importance et indissociables les uns des autres. Dans tous les domaines, les droits à la protection, aux prestations et à la participation se complètent et peuvent prétendre à la même valeur. Aucun groupe de droits n'est plus important qu'un autre. Par exemple, les enfants sont mieux protégés contre les dangers s'ils connaissent leurs droits et sont associés aux décisions qui les concernent. Inversement, la participation dépend d'une protection suffisante. Les enfants ont le droit de participer, mais ils n'y sont pas obligés et doivent être protégés contre les pressions qui les poussent à participer.

### **Non-respect de la responsabilité parentale**

Face à des comportements fréquents et non optimaux des parents envers leurs enfants, les pédagogues ont parfois tendance à minimiser, voire à ignorer la responsabilité parentale envers l'enfant. En raison des liens qui se sont tissés, les parents sont pourtant d'une importance capitale pour leur enfant. La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant le reconnaît également. L'article 18, paragraphe 1, de la Convention stipule que « les parents ou, le cas échéant, les tuteurs sont responsables au premier chef de l'éducation et du développement de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est leur préoccupation principale. » Ce n'est qu'en cas de défaillance des parents et de violation grave des droits de l'enfant - et non pas en cas de carences dans l'éducation - que les institutions étatiques sont autorisées et tenues de protéger l'enfant, si nécessaire contre ses propres parents. Avant que l'État n'intervienne dans le droit parental, il existe de nombreuses possibilités de conseiller et de soutenir les parents dans l'accomplissement de leurs tâches. La position juridique forte des parents est également mise en évidence par l'article 5 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Il stipule que les États parties respectent les devoirs, droits et obligations des parents de « guider et d'orienter convenablement l'enfant, d'une manière qui corresponde au développement de celui-ci, dans l'exercice des droits reconnus dans la présente Convention ». Il est clair ici que le droit parental doit être compris comme une responsabilité parentale et non comme un droit de possession sur l'enfant. En ce sens, le droit parental est un droit fiduciaire, d'utilité publique, qui doit être exercé exclusivement dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans la mise en œuvre du droit

parental, les parents doivent en outre respecter l'évolution des capacités de l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité et en tenir compte dans leur action.

### **Confrontation erronée des droits et des obligations**

Lorsqu'il est question des droits de l'enfant, il est souvent fait référence au fait que les enfants ont également des obligations. Cela est vrai dans la mesure où tout droit humain est lié à des obligations. Le droit d'une personne trouve sa limite là où les droits d'autres personnes sont touchés. Les enfants n'ont pas non plus le droit de vivre sans égards aux dépens d'autres personnes. Toutefois, si la référence aux obligations conduit à restreindre les droits d'un enfant de manière inadmissible, on assiste à une confrontation erronée entre les droits et les obligations. Dans ce cas, le droit se transforme en son contraire et devient une injustice.

### **Absolutisation d'un droit de l'enfant (manque d'équilibre)**

Il n'est pas rare que les pédagogues qui s'engagent en faveur des droits de l'enfant considèrent qu'un seul droit est absolu. En revanche, il faut souligner que dans la vie quotidienne avec les enfants, il s'agit souvent de trouver le meilleur équilibre possible entre différents droits, dans l'intérêt de l'enfant. Deux exemples permettent d'illustrer ce point. Dans le premier cas, un enfant veut courir dehors en T-shirt, sans vêtements appropriés, lorsque les températures sont basses. Tant le droit de l'enfant à la participation (article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) que son droit à bénéficier des meilleurs soins de santé possibles (article 24 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) doivent être respectés ici. Dans le deuxième cas, il s'agit de décider si un enfant doit être retiré de sa famille après avoir subi des violences de la part de ses parents. Dans ce cas, le droit de l'enfant à être protégé contre la violence (article 19, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) doit être mis en balance avec le droit de l'enfant à ne pas être illégalement séparé de ses parents (article 9, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant).

### **Auteur**

Jörg Maywald est professeur honoraire en droits et protection de l'enfant à la Fachhochschule Potsdam et porte-parole de la Coalition nationale allemande - réseau pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.



# Chapitre 4

## Droits à la protection

Vivre les droits à la protection au quotidien  
dans les structures d'éducation et d'accueil



## 4. Droits à la protection



### Pour commencer – Que sont les droits à la protection ?

Les droits à la protection ont pour objectif premier de protéger les enfants de la domination étrangère par la violence physique, sexuelle et psychique et de l'abandon. De plus, les droits à la protection protègent les droits de la personnalité des enfants. Les droits à la protection les plus importants pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil luxembourgeoises sont présentés dans le chapitre suivant. Il s'agit du droit à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion (articles 2, 23, 29, 30), du droit à la vie privée (article 16) et du droit à la protection (article 19).

# Pour approfondir – Renforcer les droits à la protection

## 4.1. Égalité, diversité et inclusion

Chaque enfant est unique et donc particulier ! Les enfants font ainsi l'expérience de la diversité, consciemment ou inconsciemment. Ils entendent différentes langues, voient si quelqu'un peut marcher ou s'il est en fauteuil roulant, font l'expérience de différents traits de caractère. Ils apprennent ainsi qu'il est normal d'être différent, mais qu'il y a toujours des points communs à découvrir. Dès leur plus jeune âge, les enfants abordent les différences de manière ouverte et curieuse et les thématisent. « Pourquoi un enfant ne mange-t-il pas de viande ? » « Pourquoi un enfant n'habite-t-il pas chez ses parents ? » C'est précisément cette ressource, cette attitude de questionnement ouvert, qui doit être utilisée et encouragée dans l'éducation consciente des préjugés.<sup>(28)</sup> Les enfants peuvent ainsi devenir des adultes tolérants et ouverts au monde, capables de s'adapter à une société marquée par la diversité.



*« Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit. »*

*– Article 2, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*

*« Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. »*

*– Article 23, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*

*« L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement. »*

*– Article 29, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*

*« Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes. »*

*– Article 30, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*

## Exemple

Dans l'histoire qui suit, les enfants chez l'assistante parentale Christiane nous montrent comment ils gèrent leurs caractéristiques particulières : Diego et Akeno sont de bons amis. Ils ont développé leur propre langage pour se parler, car Akeno ne parle que l'anglais et Diego ne parle que le français. Mais lorsqu'ils jouent ensemble au basket-ball, ils n'ont pas besoin de parler la même langue. Ils parviennent à communiquer, même sans paroles. Depuis le panier de basket, les deux garçons observent Léa et Michèle se moquer de Floris parce qu'il « parle bizarrement ». Floris a l'air triste et se met à pleurer. Les deux garçons se regardent. Ils savent tout de suite ce qu'il faut faire. Diego court chez l'assistante parentale Christiane. Il lui décrit la situation et lui demande de l'aide. Pendant ce temps, Akeno se place à côté de Floris et le prend dans ses bras. Il regarde les deux filles d'un air mauvais et leur dit « Comment vous sentiriez-vous si d'autres personnes se moquaient de vous à cause de votre prononciation ? ». Les deux filles prennent un air affecté. Diego et Christiane les rejoignent. Christiane remercie Diego et Akeno pour leur intervention. Elle prend Floris dans ses bras et explique : « Nous avons tous une manière particulière de prononcer les mots. Allez, réfléchissons un peu aux mots qui nous différencient dans notre prononciation ». Aussitôt, Léa dit : « Je dis toujours « Daum » et Michèle dit toujours « Domm ». » Ainsi, les enfants prennent conscience qu'il est normal que différents mots soient prononcés différemment par différentes personnes et que ce n'est pas une raison pour se moquer des autres.

Des enfants comme Diego, Akeno, Floris, Michèle et Léa ont le droit de participer à la vie quotidienne commune et ont leur place dans la communauté. Cependant, chaque personne a développé une perspective unique sur le monde à travers ses expériences de vie individuelles.

*« La pédagogie de la diversité vise à favoriser l'égalité et l'équilibre des chances tout en préservant les différences individuelles. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 23

C'est pourquoi, dans les structures d'éducation et d'accueil, toutes les **offres** doivent être **conçues** de manière **ouverte**, de sorte qu'elles soient accessibles à chaque enfant, avec ses capacités et ses intérêts, et permettent ainsi une participation égalitaire.



En même temps, tous les enfants doivent pouvoir se **sentir appartenir à la communauté dans leur individualité**.<sup>(29)</sup> C'est pourquoi l'environnement, le matériel, les activités et, d'une manière générale, la vie quotidienne dans la structure d'éducation et d'accueil devraient être conçus de manière à ce que chaque enfant ait la possibilité de s'y retrouver. Les caractéristiques extérieures, les intérêts et les capacités, la langue, la culture, la religion, le modèle familial, le genre et/ou les conditions de vie, par exemple, jouent un rôle. L'objectif est que tous les enfants se sentent représentés de manière appréciable afin de développer une image positive d'eux-mêmes.<sup>(30)</sup> La diversité peut par exemple se refléter dans les livres en différentes langues et écritures ou dans le matériel de jeu disponible (p. ex. poupées avec différentes caractéristiques physiques). Dans une société multilingue comme le Luxembourg, les langues familiales sont particulièrement importantes pour le développement d'une estime de soi positive et devraient être prises en compte au quotidien par les pédagogues.<sup>(31)</sup>



En revanche, les enfants n'ont plus le sentiment d'appartenir à la communauté si ce qui constitue leur propre identité est dévalorisé. Les enfants évaluent déjà les différentes caractéristiques de leur identité.<sup>(32)</sup> C'est pourquoi il est important que les pédagogues reconnaissent les messages dévalorisants et **se positionnent clairement contre les préjugés, la discrimination et le racisme**. Ils signalent ainsi qu'ils ne sont pas d'accord avec le propos ou l'acte en question.

*« Ils doivent se confronter consciemment à leurs propres préjugés en étant conscients de l'influence considérable que leurs valeurs et normes exercent notamment sur les jeunes enfants. »*

Wagner, 2010a dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 24

Dans cette situation, l'enfant exclu doit être réconforté, tandis que les enfants qui l'excluent doivent être rappelés aux règles et au savoir-vivre en vigueur dans la structure d'éducation et d'accueil. En même temps, les enfants qui ont exclu un autre enfant doivent avoir la certitude de pouvoir continuer à faire partie de la communauté. De cette manière, tous les enfants sont protégés et apprennent qu'ils peuvent attendre de l'aide de la part des adultes.<sup>(33)</sup> Pour promouvoir les valeurs démocratiques chez les enfants, la diversité doit être vécue de manière consciente. **En abordant les points communs et les différences**, les enfants apprennent un langage qui leur permet de décrire la diversité de manière positive.<sup>(34)</sup> De plus, les pédagogues peuvent ainsi sensibiliser les enfants aux stéréotypes et aux préjugés existants, les remettre en question et les défier ensemble. Car en tant que chercheurs et explorateurs, les enfants veulent comprendre les différences. Il est important de répondre à cette curiosité afin de lutter contre les préjugés liés au manque de connaissances.

*« La prise en considération et l'exploitation conscientes des différences individuelles au sein du groupe offrent également un potentiel éducatif considérable pour l'ensemble des parties prenantes. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 18.

## Exemple

Dans l'histoire qui suit, Samuel, l'éducateur, nous montre comment il explique une différence aux enfants : « Regarde, Nora a un pansement sur l'œil ! » s'exclame Léon lorsqu'il voit Nora pour la première fois ce matin-là. « Qu'est-ce que tu as là ? » demande Lisa. Quelques enfants regardent Nora, qui garde les yeux rivés sur le sol. Samuel, l'éducateur, s'approche des enfants. Il explique : « Nora a un pansement sur l'œil parce que l'un de ses deux yeux ne voit pas bien. C'est pourquoi on met du ruban sur le bon œil pour que l'œil qui voit mal puisse apprendre à bien voir. » Les enfants écoutent avec intérêt. Lisa a une idée. Elle propose qu'ils mettent aussi un pansement sur l'œil de la poupée. Ainsi, Nora sera moins seule. Nora acquiesce et sourit. Ensemble, les enfants conçoivent différents pansements pour les yeux qu'ils collent ensuite sur la poupée et sur différents animaux en peluche.

En grandissant, les enfants apprennent à **comprendre la perspective** des autres et à se mettre à leur place.<sup>(35)</sup> Ils deviennent ainsi de plus en plus conscients des conséquences d'un comportement discriminatoire ou stéréotypé. Ils comprennent que l'injustice « fait mal ». En thématissant les sentiments suscités par la dévalorisation et en parlant objectivement des différences, les enfants peuvent être amenés à **réfléchir de manière critique** sur la justice. Est-il juste de se moquer d'un enfant à cause de ses taches de rousseur ? Est-il juste d'exclure un enfant d'un jeu en raison de son sexe ? Des situations injustes dans la structure d'éducation et d'accueil ou dans leur environnement peuvent éveiller chez les enfants le désir de faire quelque chose contre l'injustice et la discrimination. Les pédagogues peuvent ainsi les encourager à **lutter activement contre l'injustice et la discrimination**,<sup>(36)</sup> par exemple en prenant le parti d'un enfant plus faible ou en soutenant ceux qui sont victimes de moqueries.

*« La découverte des droits de l'homme fondamentaux, tels que l'inaliénabilité de la vie humaine, le droit à la liberté individuelle et à l'intégrité, la solidarité par rapport aux minorités et aux personnes défavorisées, la prise de responsabilité ainsi qu'une gestion responsable des ressources, contribue à l'« équin-dignité » (Juul, 2003) de tous les individus, au-delà de leur diversité. »* Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 68



## Questions de réflexion

Pensez à la diversité des enfants, de leurs familles et de vos collègues dans votre service d'éducation et d'accueil :

- De quelles connaissances générales sur les enfants avez-vous besoin pour vous occuper au mieux d'un enfant ?
- Êtes-vous conscient(e) de votre rôle de modèle en termes de langage, de comportement et d'attitude ?
- Comment rendre visible à l'extérieur que votre structure vit les valeurs de la diversité ?
- Au sein de l'équipe, vous donnez-vous mutuellement un feedback sur l'effet de votre langage et de vos actions sur les autres ?
- Dans quelle mesure le service d'éducation et d'accueil profite-t-il de la diversité ?
- Dans quelles situations la diversité est-elle particulièrement « palpable » ou « visible » ?



## 4.2. Sphère privée

Il y a des choses qui ne regardent personne, sauf nous-mêmes ! La sphère privée est l'espace personnel dans lequel on peut faire ce que l'on veut, tant que l'on respecte les droits des autres et que l'on n'enfreint pas la loi. Préserver la sphère privée des enfants est une preuve de respect et de confiance. Toutefois, si les pédagogues s'inquiètent du bien-être de l'enfant, ils peuvent violer le droit de l'enfant à la sphère privée. C'est le cas lorsque les pédagogues ont des raisons de penser que l'enfant est en danger ou menacé.

**« Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation. »**

**– Article 16, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant**

### Exemple

Dans l'histoire suivante, l'enfant Maria (7 ans) nous montre comment sa sphère privée est respectée au quotidien dans le SEAS<sup>2</sup> : Même si Maria aime jouer avec les autres enfants, elle aime parfois être seule ou avec ses amies. Par beau temps, les amies aiment s'asseoir dans un coin de la cour extérieure où elles ne sont pas dérangées grâce à des buissons. Elles y jouent souvent avec les figurines qu'elles ont apportées de la maison ou échangent (parfois en chuchotant) sur les aventures de la journée. Soudain, elles entendent un grand « Fromaaage ». En regardant à travers la haie pour voir ce que font les autres enfants, elles voient que les autres enfants font une séance photo avec leur éducateur Marc devant leurs expériences de sciences naturelles. Alors qu'elles regardent à travers la haie, leur éducateur Marc les découvre et ne peut s'empêcher de rire. Il leur demande s'il peut les prendre en photo. Elles répondent par l'affirmative et sourient largement à l'appareil photo. Ensuite, elles se glissent derrière la haie et remettent leurs figurines dans leurs tiroirs. Sur leur tiroir est inscrit leur nom, de sorte que les autres enfants et les adultes savent que ce tiroir leur appartient. Dans le tiroir de Maria, il y a aussi des lettres qu'elle reçoit de son amie Maya. Comme personne n'a le droit de regarder dans le tiroir sans sa permission, elle sait que ses lettres y sont en sécurité. Maria va voir Marc, car elle veut lui parler d'une camarade de classe. Depuis quelque temps déjà, Maria ne se sent plus vraiment à l'aise dans sa classe parce que sa camarade de classe se moque toujours d'elle. Avec Marc, elle peut être franche, car elle sait qu'elle peut lui faire confiance.

La vie privée des enfants joue un rôle important dans le développement de leur propre personnalité. En se démarquant de leur environnement, les enfants apprennent qu'ils ont une personnalité propre, avec des besoins et des traits de caractère qui leur sont propres, et qu'en même temps, les autres personnes ont également une personnalité propre.<sup>(37)</sup> Même dans les structures d'éducation et d'accueil en tant qu'espace public, les enfants doivent avoir la possibilité de se retirer à l'abri des regards et des oreilles des autres enfants et de se distinguer ainsi de leur environnement. Pour cela, ils ont besoin d'**espaces de retrait**<sup>(38)</sup> dans lesquels ils peuvent se retirer seuls ou avec des copains et copines de leur choix et discuter ou jouer ensemble sans être dérangés. Les espaces de retrait à l'intérieur et à l'extérieur offrent des possibilités de s'attarder (p. ex. niches et estrades, haies, plateaux, grottes, coins douillets, espaces avec des livres d'images, tapis avec des objets doux et des coussins). Ils y font l'expérience d'un peu d'autonomie et d'autodétermination.

2. SEAS = service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés

« Les espaces de retrait permettent aux enfants de jouer sans être dérangés, qu'ils soient seuls, à deux ou en petit groupe. »

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 44.



Cependant, les pédagogues doivent toujours remplir leur **devoir de surveillance**.<sup>(39)</sup> Ils gardent une vue d'ensemble du groupe et surveillent les enfants à intervalles réguliers.

En outre, les enfants devraient avoir un endroit où ranger leurs affaires personnelles.<sup>(40)</sup> Il peut s'agir d'un tiroir, d'une boîte avec couvercle ou d'un sac. Aucun adulte ou autre enfant n'est autorisé à regarder dans la boîte des enfants ou à y prendre des objets.



L'intimité de l'enfant est un aspect important de la sphère privée.<sup>(41)</sup> Il est important de montrer aux enfants, dès le début, que leur **intimité est respectée** et protégée. Ils peuvent ainsi développer une conscience corporelle positive et une confiance dans leur environnement. Dans les situations de soins, l'intrusion dans la sphère privée des enfants ne peut avoir lieu qu'avec leur consentement. L'acte de soin lui-même est annoncé, accompagné de paroles et se déroule en dialogue avec l'enfant. De même, si un enfant ne veut pas être changé ou accompagné aux toilettes par une personne, il faut absolument le prendre au sérieux.

« Les contacts physiques avec les enfants, notamment lors des soins et des activités routinières, sont attentifs et respectueux et sont exploités à des fins de développement relationnel et d'éducation. » Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 51

### Exemple

Dans l'histoire suivante, l'enfant Dan (2 ans) et l'éducatrice Susanne nous racontent comment Dan est changé dans le SEAJ<sup>3</sup> : Dan a une couche pleine et veut être changé. L'éducatrice Susanne demande à Dan par qui il veut être changé. « Par toi ! » répond Dan. Ils se rendent donc ensemble à la table à langer. Dan explique qu'aujourd'hui, il préfère enlever lui-même son pantalon. Susanne lui laisse suffisamment de temps pour cela. Dan grimpe ensuite de lui-même sur la table à langer en empruntant l'escalier. Susanne se concentre maintenant uniquement sur Dan et annonce chaque étape du changement de couche. « Maintenant, je vais ouvrir les bandes adhésives de ta couche. » « Maintenant, je vais te passer une lingette humide sur les fesses ». C'est terminé. La nouvelle couche est en place. Dan s'assoit. Il ne veut pas d'aide non plus pour enfiler son pantalon. Il descend de la table à langer et s'habille tout seul. Il réussit à s'habiller beaucoup plus vite qu'à se déshabiller.

3. SEAJ = service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants

La vie privée s'applique également aux photos d'enfants. En fonction de leur âge, les enfants doivent être invités à donner leur accord lorsqu'ils sont pris en photo. Les photos sur lesquelles l'enfant apparaît ne peuvent être utilisées que dans le cadre défini par les parents.<sup>(42)</sup>

De même, la **correspondance** des enfants, comme les lettres et les messages envoyés par téléphone portable, ne doit pas être lue sans discernement par des adultes ou d'autres



enfants. En outre, tous les professionnels de l'éducation travaillant dans des structures d'éducation et d'accueil sont tenus au **secret professionnel**<sup>(43)</sup>, ce qui ne leur permet pas de divulguer à des tiers les informations que les enfants leur confient, comme aux parents par exemple. De même, les choses qu'ils observent, entendent ou perçoivent ne doivent pas être divulguées à l'extérieur. La seule exception est la suspicion de mise en danger de l'intérêt supérieur de l'enfant, que les pédagogues sont tenus de signaler.



## Questions de réflexion

Pensez au rôle que joue la vie privée des enfants dans votre structure d'éducation et d'accueil et en dehors :

- Les locaux de la structure d'éducation et d'accueil offrent-ils à tous les enfants suffisamment de possibilités de se retirer ?
- Comment les photos d'enfants sont-elles traitées ?
- Prenez-vous personnellement toujours au sérieux votre devoir de confidentialité ?
- Les enfants qui ne veulent pas être changés par un éducateur ou une éducatrice en particulier sont-ils pris au sérieux ?
- Les enfants sont-ils protégés de la vue d'étrangers lorsqu'ils sont changés ou vont aux toilettes ?

### 4.3. Protection des enfants

Dans une société axée sur les intérêts et les besoins des adultes, les enfants sont particulièrement vulnérables ! C'est pourquoi chaque structure d'éducation et d'accueil a l'obligation d'offrir aux enfants un environnement sûr et de leur garantir une protection.<sup>(44)</sup> En outre, ils doivent être informés de leur droit à la protection. La protection des enfants se réfère d'une part aux risques encourus par l'enfant en dehors de la structure d'éducation et d'accueil, par exemple dans le contexte familial ou au sein de la commune. Comme les pédagogues voient les enfants qui leur sont confiés presque tous les jours, ils sont bien placés pour évaluer si les enfants se portent bien et peuvent ainsi identifier les dangers potentiels. La principale référence pour la procédure exacte à suivre en cas de mise en danger de l'intérêt supérieur de l'enfant est le guide « Maltraitance de mineur – Procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse ». <sup>(45)</sup> En outre, la protection de l'enfance concerne également toute atteinte ou menace à l'intérêt supérieur de l'enfant au sein de la structure. Il est donc du devoir des pédagogues de réfléchir à leur propre comportement et d'attirer l'attention de leurs collègues sur d'éventuelles erreurs de comportement.

**« Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux. »**  
– Article 19, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

#### Exemple

Dans l'histoire qui suit, Yvette, une éducatrice dans un SEAS, nous montre comment elle réfléchit à son action en échangeant avec sa collègue Sonia sur la mise en œuvre des droits de l'enfant : lors d'une sortie en forêt, les enfants doivent se tenir par la main deux par deux et marcher en file indienne. Deux filles prennent constamment du retard sur le reste du groupe. Yvette craint qu'ils n'aient pas assez de temps pour faire les activités prévues dans la forêt si le trajet aller dure trop longtemps. Elle s'approche des deux filles et leur demande d'accélérer le pas : « Accélérez, vous deux ! Après tout, nous voulons arriver aujourd'hui ! » Ce faisant, elle pousse les deux filles vers l'avant par le dos pour les « motiver » à marcher plus vite. Pendant les activités en forêt, les filles regardent Yvette avec un air de reproche et refusent de participer aux activités qu'elle dirige. Lorsque le groupe est de retour au SEAS, Yvette demande conseil à sa collègue Sonia. Sonia demande à Yvette : « D'après toi, quels sentiments ton action a-t-elle suscités chez les deux filles ? » Yvette essaie de se mettre à la place des deux filles. Elle dit lentement : « Je me serais probablement sentie exposée devant les autres enfants. De plus, je me serais sentie physiquement inférieure et à la merci de la volonté de l'éducatrice. Je me serais sentie obligée de m'adapter au rythme de marche des éducatrices. » D'un seul coup, Yvette se sent coupable. Elle se rend compte qu'en raison de la pression du temps qu'elle a ressentie, elle a négligé les besoins des enfants et leurs droits pour atteindre ses propres objectifs.

Les pédagogues ont pour mission de protéger les enfants de la violence. Or, les actes de violence ne sont pas rares. Les formes de violence connues sont la violence physique, psychique et sexuelle ainsi que la négligence grave. Mais il existe aussi certaines formes de violence qui ne sont pas reconnues en tant que telles, car elles sont socialement acceptées et tolérées, comme dans l'histoire d'Yvette, l'éducatrice. C'est ce qu'on appelle la violence éducative ordinaire,<sup>(46)</sup> qui comprend :<sup>(47)</sup>

- **Violence psychologique et négligence** : crier, insulter, couvrir de honte, humilier, surcharger, rejeter, intriguer, ignorer, refuser de donner de l'attention et du soutien, provoquer des conflits de loyauté, discriminer, isoler, faire peur, menacer, faire du chantage.
- **Violence physique et négligence** : pousser, tirer, donner des coups de pied, forcer à manger, attacher, enfermer, frapper, étrangler, ébouillanter, refroidir, empoisonner, soins corporels insuffisants, manque de soins en cas de signes de maladie ou après un accident.
- **Violence sexualisée** : caresser un enfant sans son consentement ou contre sa volonté, l'embrasser, forcer une proximité physique, stimuler sexuellement un enfant, laisser un enfant se livrer à des actes sexuels sur soi, toucher les parties génitales d'un enfant sans nécessité, ne pas intervenir en cas d'abus sexuels entre enfants, photographier des enfants en maillot de bain ou en sous-vêtements/couches, photographier des enfants dans des poses sexuellement suggestives, confronter les enfants à des thèmes sexuels sans tenir compte de leur âge.
- **Négligence du devoir de surveillance** : laisser les enfants sans surveillance pendant une durée excessive ou dans des situations dangereuses, « oublier » les enfants (p. ex. sur l'aire de jeux), ne pas prendre les mesures de sécurité ou l'aide nécessaires, mettre les enfants dans des situations dangereuses, ne pas tenir compte des abus sexuels entre enfants ou même les laisser faire.

*« Est maltraitance tout comportement et/ou attitude qui ne tient pas compte de la satisfaction des besoins d'un enfant et constitue par le fait même une entrave importante à son épanouissement. »*

Secrétariat général, Ministère de la Communauté française belge.

La Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance. cité dans MENJE, 2018, p. 5

#### Exemple

Dans l'histoire suivante, il s'agit de l'enfant Mélanie, qui déjeune comme tous les jours au SEAS : lorsque Mélanie voit sur le plan du menu du jour qu'il y aura un gratin de pâtes au déjeuner, elle se réjouit. Elle pense au délicieux gratin de pâtes de son papa et l'eau lui vient à la bouche. Mais lorsqu'elle arrive au buffet, elle voit que le cuisinier a mélangé plein de petits pois dans le gratin de pâtes. Mélanie n'aime pas les petits pois. Elle passe donc beaucoup de temps à trier soigneusement tous les petits pois du gratin. L'éducatrice Anouk passe et dit à Mélanie : « Tu ne veux pas au moins goûter le gratin avec les petits pois ? » « Je n'aime pas les petits pois ! » répond Mélanie. Anouk répond : « Les petits pois sont bons pour la santé. Si tu ne manges pas les petits pois, le dessert est annulé pour toi aujourd'hui. » Anouk est convaincue d'avoir agi dans le meilleur intérêt de Mélanie. Il ne lui serait jamais venu à l'esprit que son comportement relevait de la violence psychique.

L'éducation marquée par la violence remplace la responsabilité personnelle de l'enfant par des directives extérieures. Les enfants qui ont peur de la violence et qui changent donc de comportement n'agissent ni par compréhension du fait que leur comportement était erroné, ni par égard pour les autres. Ils s'adaptent tout au plus dans le but d'éviter des conséquences négatives comme une punition. De plus, l'expérience de la violence entraîne souvent une propension accrue à la violence. Ainsi, le risque est grand que les enfants, en raison de leur expérience de la violence, recourent à des moyens de contrainte plutôt qu'à la coopération et au compromis, par exemple lorsqu'ils jouent avec d'autres enfants.<sup>(48)</sup> Car seuls les enfants qui font l'expérience du respect respecteront les droits des autres.

Ci-dessous, une citation de l'Ombudsman pour enfants et jeunes (OKaJu) qui aborde les différentes formes de violence :

*« OKaJu » attire également l'attention sur la violence éducative ordinaire (VEO) (StopVEO, n.d.a.), qui comprend « toutes les violences subies par les enfants, utilisées par les parents ou les professionnels de l'enfance afin de leur permettre de se faire obéir par l'enfant ou de le punir d'un comportement indésirable pour l'adulte. »*

Traduit par OKaJu, 2021b

**L'éducation non violente pose des limites très tôt** et apprend à l'enfant que, comme tous les autres enfants, il n'a pas le droit de vivre aux dépens des autres. En cas de dépassement des limites, l'enfant est confronté aux conséquences de ses actes, sans le dévaloriser. Il y a lieu de trouver conjointement un moyen de changer la situation de manière positive. La perspective de l'enfant est prise en compte et l'enfant participe à toutes les décisions le concernant en fonction de son âge.<sup>(49)</sup> Ainsi, le **traitement de la violation des limites** sert exclusivement à l'apprentissage et ne doit pas être considéré comme une punition.



En outre, la protection de l'enfant devrait être ancrée structurellement dans la structure d'éducation et d'accueil. Une forme importante de protection des enfants est la mise en place d'une **possibilité de plainte** pour les enfants, comme par exemple des feux de signalisation, des évaluations avec des smileys, une boîte aux lettres de plaintes ou un mur de plaintes. La manière dont les plaintes sont traitées doit toujours être transparente pour les enfants. Pour cela, il est possible d'établir une procédure de plainte avec des étapes bien définies et dont les enfants ont connaissance.<sup>(50)</sup> La

possibilité de déposer une plainte devrait être régulièrement thématiquée afin d'encourager les enfants à faire usage de ce droit. En outre, OKaJu<sup>(51)</sup> recommande d'**offrir des services de conciliation** afin de résoudre les conflits à un stade précoce et d'éviter ainsi d'autres formes de violence.

La nomination d'un(e) **responsable de la protection de l'enfance** dans chaque établissement<sup>(52)</sup> permet d'accroître encore la protection des enfants. Cette personne doit avoir reçu une formation complémentaire spécifique, être connue des enfants et être facilement joignable. Sa mission consiste à écouter les enfants lorsqu'ils souhaitent exprimer leurs craintes et leurs plaintes et à leur offrir un soutien approprié. Les pédagogues et les parents peuvent également lui poser des questions sur les droits de l'enfant.



Dans l'histoire suivante, Emma, une éducatrice, nous montre comment elle prend des photos d'enfants jouant dans l'eau sur le terrain extérieur du SEAJ : l'éducatrice et les enfants ont extrêmement chaud. Les enfants demandent si la pataugeoire peut être installée. Le personnel éducatif accepte. Il remplit la pataugeoire d'eau et aide les enfants à enfiler leur maillot de bain. Très enthousiastes à l'idée de se baigner dans l'eau fraîche, les enfants courent dehors et commencent spontanément une bataille d'eau endiablée. Emma s'empresse de prendre son appareil photo et d'immortaliser ce grand moment de plaisir. Elle a réussi à prendre quelques bons clichés qu'elle partage sur la page Facebook de l'établissement afin de montrer aux parents à quel point les enfants se sont amusés aujourd'hui. Elle n'a pas conscience que la prise et la diffusion de photos d'enfants en maillot de bain constituent une violence sexualisée qui porte atteinte à l'intimité des enfants. Lina, la responsable de la protection de l'enfance de l'établissement, voit les photos en ligne, en parle à sa collègue et lui demande de les retirer immédiatement d'Internet. Elle explique à Emma que le fait de photographier et d'exhiber des enfants en maillot de bain constitue une violence sexualisée. Le simple fait de prendre des photos peut être désagréable pour les enfants et constitue donc déjà une violation des limites. Emma est à la fois choquée et heureuse que Lina ait attiré son attention sur ce problème.



## Questions de réflexion

Pensez à des situations « difficiles » dans votre quotidien de pédagogue :<sup>(53)</sup>

- Quelles « traces » avez-vous pu laisser à un enfant au cours des derniers jours ?
- Que considérez-vous comme particulièrement dérangeant dans vos relations avec un enfant ?
- Avez-vous déjà détourné le regard lorsqu'un enfant subissait des violences de la part d'un collègue ? Si oui, que s'est-il passé en vous à ce moment-là ?
- Dans votre structure d'éducation et d'accueil, les comportements répréhensibles envers les enfants sont-ils immédiatement abordés ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?





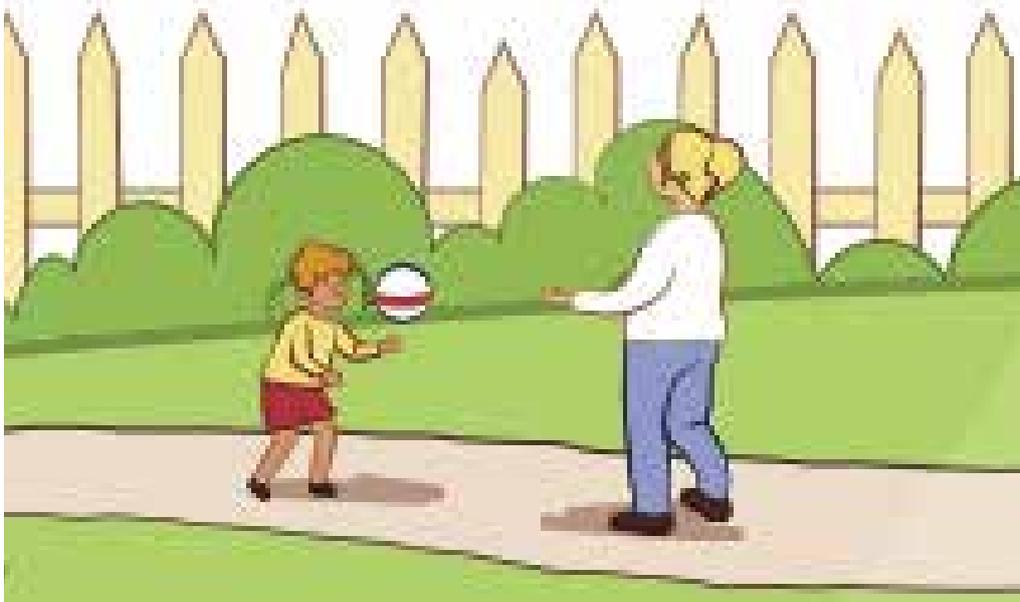
# Chapitre 5

## Droits aux prestations

Vivre les droits aux prestations au quotidien  
dans les structures d'éducation et d'accueil



## 5. Droits aux prestations



### Pour commencer – Que sont les droits aux prestations ?

Les droits aux prestations ont pour objectif premier la libre autodétermination. Les enfants, comme tous les êtres humains, ont des besoins fondamentaux qui assurent leur existence, tels que le sommeil, la nourriture, la boisson, les relations sociales et, en outre, des droits particuliers en matière de conditions de vie, de santé, de sécurité sociale et d'éducation. Cela garantit leur développement physique et mental. Aucun enfant ne doit être désavantagé et limité dans le développement de son propre potentiel. Les droits aux prestations les plus importants pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et accueil luxembourgeoises sont présentés dans le chapitre suivant. Il s'agit du droit au bien-être et aux soins de santé (articles 23, 29, 30), du droit à la liberté de pensée, de religion et de réunion (articles 14, 15), du droit à l'encadrement (article 20), du droit à l'enseignement (articles 28, 29) et du droit au jeu et aux loisirs (article 31).

# Pour approfondir – Renforcer les droits aux prestations

24



## 5.1. Bien-être et soins de santé

Le bien-être est la clé de l'apprentissage ! Les enfants qui se sentent en sécurité et qui gèrent leur quotidien sans grandes difficultés ont plus de facilité à bien se développer et à s'engager dans les offres pédagogiques des structures d'éducation et accueil.<sup>(54)</sup> Pour cela, il faut que l'offre réponde aux besoins des enfants.

**« Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé. »**  
– Article 24, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

### Exemple

Dans l'histoire qui suit, Louis (8 ans), un enfant qui aime aller au SEAS, nous fait partager les joies de son quotidien : Louis se sent parfaitement bien. Il a de la chance : son fauteuil préféré dans la salle de détente est libre. Il peut donc se blottir confortablement dans le doux rembourrage et fermer les yeux. Dans cet environnement calme, ses pensées s'envolent vers les expériences de sa journée... Un sourire se dessine sur son visage. Il en arrive à la conclusion qu'aujourd'hui était une bonne journée ! Ses deux meilleurs amis, Lia et Tom, étaient avec lui au SEAS, comme tous les mercredis. Ensemble, ils n'ont pas vu le temps passer en jouant et en riant, c'est pourquoi Louis se réjouit toujours particulièrement du mercredi avec ses amis. À midi, il a mangé son plat préféré, un gratin de légumes. Pour avoir le plus de place possible dans son estomac pour le gratin de légumes, Louis a même décidé de renoncer au dessert. Son éducatrice préférée, Kira, était assise à côté de lui pendant le repas. Un peu à l'écart des autres enfants, il a enfin pu lui confier ce qui le tracassait depuis longtemps. Elle a réagi avec beaucoup de compréhension et lui a proposé son soutien. Louis s'est senti vraiment soulagé après sa conversation avec Kira. Après être resté assis toute la journée, Louis a eu envie de sortir et de jouer au football avec Lia et Tom. Louis se souvient d'un sentiment de fierté. Il avait enfin réussi à tenir le ballon en équilibre sur sa cuisse, comme les footballeurs professionnels à la télévision. Quand son papa vient le chercher, il lui raconte avec joie ses aventures de la journée.



Pour leur bien-être, les enfants comme Louis ont besoin que **leurs besoins physiques et psychiques fondamentaux soient satisfaits**. Une alimentation saine, beaucoup d'exercice physique et suffisamment de repos et de détente sont nécessaires à un développement sain. La sécurité et la protection physique protègent également les enfants contre d'éventuelles blessures ou agressions. Cependant, le bien-être ne se limite pas aux soins physiques prodigués par les pédagogues.



Les enfants ont également besoin de **sécurité émotionnelle et de protection**. Ils ont besoin de relations fiables avec des personnes de confiance. Ils doivent pouvoir se sentir appartenir à la communauté, avoir la possibilité de participer activement à la vie quotidienne du groupe et avoir des possibilités d'échange. Un enfant peut ainsi être sûr d'être réconforté si nécessaire, d'être écouté et d'avoir d'autres enfants avec qui jouer et parler.

*« L'envie des enfants d'explorer leur environnement avec curiosité et ouverture se manifeste dès lors que leurs besoins d'attachement sont satisfaits et qu'ils se sentent bien et en sécurité. »*

Viernickel, 2010 cité dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 40



Outre la participation à la vie sociale au sein de l'établissement, les enfants doivent avoir la **possibilité** de poursuivre leurs propres intérêts et besoins de **manière autonome et indépendante**. C'est pourquoi il faut prévoir au quotidien suffisamment de temps et de possibilités pour l'activité et l'autodétermination. En tenant compte des besoins des enfants, les pédagogues créent ainsi un cadre qui permet aux enfants de se sentir bien et de se développer sainement.

En grandissant, les enfants devraient être capables d'assumer **la responsabilité de leur corps et de leur santé**. Pour ce faire, les pédagogues enseignent l'importance de l'hygiène, d'une activité physique suffisante, d'une alimentation équilibrée et d'une détente ciblée pour le bien-être physique et psychique et en donnent l'exemple.



*« Le bien-être signifie que l'on se sent en harmonie avec son corps. Les enfants qui savent et sentent ce qui fait du bien à leur corps et ce qui lui nuit et qui peuvent exprimer leurs sensations de manière adéquate sont également mieux à même de reconnaître leurs limites et de relever les défis. »* Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 51

En outre, il convient de sensibiliser les enfants à **l'importance de la protection de l'environnement et de la durabilité** et de leur expliquer l'importance d'un environnement intact pour leur avenir.



## Questions de réflexion

Pensez à un enfant de votre structure d'éducation et accueil avec lequel vous passez beaucoup de temps au quotidien :<sup>(55)</sup>

- De quoi les enfants ont-ils besoin dans les structures d'éducation et d'accueil? À quoi le voyez-vous ?
- Quelle est l'expression émotionnelle des enfants dont nous avons la charge ? Y a-t-il des enfants qui sont plus souvent déprimé, sans motivation ou en colère et bouleversés ? Y a-t-il des enfants qui montrent plus souvent une forte anxiété ?
- Quels sont les signaux verbaux et non verbaux que vous percevez ? Comprenez-vous ce que les enfants veulent vous dire ?
- Comment réagissez-vous aux signaux des enfants ?
- Quels sont les sujets qui intéressent particulièrement les enfants ?
- Quand sont-ils particulièrement engagés ou absorbés par leur jeu ?
- Dans quelle mesure les enfants participent-ils aux activités du groupe ? Y a-t-il des enfants qui sont le plus souvent seuls ?
- Des contacts particulièrement fréquents ou des relations particulières entre certains enfants sont-ils observables ?

## 5.2. Liberté de pensée, de religion et de réunion

Avec des ami(e)s, beaucoup de choses sont plus faciles et souvent plus amusantes ! Mais nouer et entretenir des amitiés, cela s'apprend. Ensemble, les amis et les amies apprennent à surmonter les conflits et à trouver des solutions communes. Les amitiés offrent ainsi un cadre pour le développement de compétences sociales et émotionnelles. De plus, les amis et amies offrent la possibilité de partager des intérêts, d'échanger des opinions et aident ainsi les enfants à développer leur identité.

**« Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion. »**

– Article 14, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

**« Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne. »**

– Article 15, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

### Exemple

Dans l'histoire suivante, les enfants Pierre et Lunis (4 ans) nous montrent comment ils passent leur après-midi ensemble chez l'assistante parentale Lynn : Pierre et Lunis sont les meilleurs amis du monde. Cela se voit au fait qu'ils préfèrent tout faire ensemble, qu'ils se confient leurs secrets les plus profonds et qu'ils rient souvent lorsqu'ils sont ensemble. Mais aujourd'hui, lorsque Pierre et Lunis passent devant la balançoire, Pierre dit : « Je vais faire de la balançoire. » En fait, les deux amis avaient prévu d'aller ensemble à la cuisine à boue. Comme l'autre balançoire est déjà occupée, Lunis, déçu par son ami, continue seul son chemin vers la cuisine à boue où il aide Jonas à faire des biscuits de sable pour leur assistante parentale Lynn. Mais lorsque Lunis commence à décorer les biscuits de sable avec des feuilles et des pierres, Jonas se met en colère. « Non ! » dit-il d'un air furieux en repoussant la main de Lunis. Les biscuits ne doivent pas être décorés. Ils doivent ressembler en tout point aux biscuits que sa grand-mère prépare toujours. Jonas retire frénétiquement les cailloux et les feuilles et lisse ensuite les biscuits de sable. Lunis le regarde faire d'un air contrarié. Entre-temps, Pierre se joint aux deux garçons et aide à la production des biscuits. Cependant, Pierre, tout comme Lunis, commence lui aussi à décorer les biscuits. « Non ! » dit à nouveau Jonas. Il prend sa pâte à biscuits et se détourne d'eux. Pierre et Lunis prennent alors une nouvelle pâte et font des biscuits décorés de couleurs vives, tandis que Jonas produit des biscuits soigneusement lissés sur l'autre moitié du plan de travail. Satisfaits de leur travail, les trois garçons décident de faire la course avec les tricycles. Lynn, leur assistante parentale, appelle les enfants pour qu'ils regardent ensemble un ver de terre que Lucy a déterré. Mais Pierre, Lunis et Jonas préfèrent continuer à rouler sur leurs tricycles et ignorent son appel.

Pour des enfants comme Pierre et Lunis, établir des relations avec d'autres enfants est une tâche importante du développement.<sup>(56)</sup> À tout âge, les amitiés doivent être soutenues et encouragées par les adultes. Cependant, c'est l'enfant lui-même qui choisit de se lier d'amitié.



LIBERTÉ DE  
PENSÉE ET DE  
RELIGION



CRÉER OU  
REJOINDRE  
DES GROUPES



En interagissant avec d'autres enfants, ils apprennent des compétences sociales telles que s'imposer ou céder, aider ou être aidé. **Les comportements sociaux et coopératifs** sont toujours **encouragés et soutenus** par les pédagogues dans leur rôle de modèle. Au cours de la petite enfance, les enfants apprennent de plus en plus des autres enfants qu'ils côtoient. Ils commencent à imiter les autres enfants, à rire entre eux et à se donner ou à se prendre des jouets. Ce faisant, ils font leurs premières expériences avec le langage pour communiquer avec leurs interlocuteurs. De plus, ils utilisent l'agression physique, comme les bousculades ou la boxe, pour s'affirmer. Ils testent ainsi leurs limites et apprennent à vivre en société.<sup>(57)</sup>

Alors que les amitiés de la petite enfance sont plutôt des relations à court terme qui changent souvent, les jeunes enfants se regroupent déjà pour se soutenir mutuellement. Ensemble, ils peuvent former un groupe, par exemple pour jouer à cache-cache. Ou ils se réunissent en groupe pour faire accepter quelque chose par les pédagogues,<sup>(58)</sup> comme les trois garçons dans l'exemple précédent : « Nous ne voulons pas faire d'observation maintenant, nous voulons finir notre jeu ! » Les enfants plus jeunes se font des amis parce qu'ils aiment jouer ensemble ou parce qu'ils espèrent tirer un avantage de leur amitié, comme par exemple pouvoir jouer avec les jouets de leur amie.

*« Tandis que, pour les plus jeunes enfants, les activités de groupe sont importantes pour assurer la cohésion d'un groupe, les enfants plus âgés attachent une grande importance au partage d'opinions et de valeurs dans leurs relations d'amitié et au sein de la communauté avec leurs pairs. »* Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 61

Plus les enfants grandissent, plus ils accordent de l'importance à des intérêts, des opinions et des valeurs similaires. Ils ont besoin d'échanger leurs opinions, leurs pensées et leurs sentiments et de les extérioriser, par exemple à travers des vêtements, des symboles ou des articles de fans. Il peut s'agir d'opinions religieuses, de leur enthousiasme pour une émission de télévision, un sportif ou une sportive ou d'une action en faveur de la protection de l'environnement. Même à l'âge scolaire, les amis et amies sont des alliés avec lesquels les enfants se sentent plus forts et pris au sérieux par rapport aux adultes et aux autres enfants.<sup>(59)</sup> Ils peuvent mieux faire valoir des intérêts communs lorsqu'ils ne sont pas seuls. La formation de groupes peut être encouragée par la **mise à disposition de matériel pour des jeux d'équipe** ou par **l'aménagement de locaux qui invitent à l'échange et aux projets communs**. Les **fêtes et les célébrations communes** renforcent également le sentiment de communauté.<sup>(60)</sup> Les amitiés évoluent avec l'âge. Les enfants développent de la compassion et de l'empathie. Ils compatissent aux soucis et aux problèmes de leur ami(e).

*« Les amitiés et les réseaux sociaux avec les pairs revêtent une importance particulière pour le développement de l'identité, de la personnalité et de la morale. »*  
Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 66

Les pédagogues soutiennent la capacité d'empathie des enfants en **parlant consciemment de leurs sentiments** ou en **mettant à disposition du matériel qui thématise et provoque les émotions**.<sup>(61)</sup> En outre, les processus de négociation accompagnés par les pédagogues permettent aux enfants de développer des capacités de conflit qui les aident à régler les

conflits avec courage et à trouver des solutions communes. Ainsi, avec l'âge, les amitiés survivent aux disputes et aux désaccords.

*« Les pédagogues créent des possibilités en termes d'espace et de temps permettant aux enfants de vivre diverses expériences sociales, accompagnent les processus de négociation des enfants (Vollmer, 2008) et montrent l'exemple en termes de respect mutuel. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 62



## Questions de réflexion

Pensez aux enfants de votre structure d'éducation et d'accueil :

- Comment pouvez-vous soutenir la création d'amitiés ?
- Comment aider un enfant isolé du groupe à se faire des amis sans restreindre le droit des autres enfants à choisir leurs propres amis ?
- Comment aider les enfants à surmonter les disputes ?
- Comment aider les enfants à percevoir et à comprendre les sentiments des autres enfants ?

### 5.3. Encadrement

Pour respecter les enfants en tant que détenteurs de droits, il faut une approche pédagogique ! Toutes nos décisions et actions dans le quotidien des structures d'éducation et d'accueil sont influencées par notre approche pédagogique. Nous entendons par là nos attitudes et nos convictions, c'est-à-dire les normes et les valeurs intérieures que nous nous sommes forgées au cours de notre vie et qui déterminent la manière dont nous percevons et interprétons les choses et les conclusions que nous tirons de nos actions et de nos déclarations. Ce sont des processus généralement inconscients dans la vie quotidienne, dont nous ne pouvons prendre conscience qu'en y réfléchissant.

**« Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie. »**  
– Article 20, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

#### Exemple

Dans l'histoire qui suit, Valérie, une éducatrice dans un SEAJ, nous montre comment elle réfléchit à ses actions et à l'approche pédagogique qui les sous-tend en échangeant avec sa collègue : Dan a déjà confronté Valérie à de nombreux défis. Elle s'est toujours heurtée à ses réactions habituelles. Il ne veut tout simplement pas ce qu'elle veut, conclut-elle. Aujourd'hui encore, Valérie ne sait tout simplement pas comment répondre aux exigences de Dan, lorsque ce dernier détruit pour la troisième fois la construction d'autres enfants en la renversant. Elle aurait voulu exprimer sa frustration et demander à Dan : « Pourquoi fais-tu cela ? Combien de fois t'ai-je dit de ne pas courir dans l'espace de construction ? Pourquoi ne peux-tu pas te comporter comme les autres enfants ? » Mais elle se reprend et attend l'heure de la sieste pour demander conseil à sa collègue Julie, qui a observé la situation. Elle expose sa frustration à Julie. Julie lui répond et encourage sa collègue Valérie à adopter une approche orientée vers les ressources. « Tu as remarqué que Dan dérangeait les autres pendant qu'ils jouaient. Cependant, Dan a toujours aidé à reconstruire les œuvres détruites et il s'est excusé auprès des autres enfants. Cela témoigne de ses capacités sociales et de son comportement bienveillant. De plus, après l'incident, Dan a passé plus de 20 minutes à construire un bateau avec de nombreux détails avec les petites briques de Lego pour réparer les dégâts. Cela témoigne aussi d'une grande capacité de concentration. » Elle encourage en outre Valérie à avoir une discussion confiante et respectueuse avec Dan, afin de trouver ensemble des pistes de solutions. « Après t'être calmée, il aurait peut-être été utile d'entamer une discussion avec Dan quand il était en train de terminer la construction du bateau. Tu aurais peut-être pu aller le voir dans le coin des Legos et lui poser une question du genre : « Est-ce que je peux m'asseoir un instant avec toi ? J'aimerais bien te parler. » Tu aurais alors, par exemple et sous réserve de l'accord de Dan, pu apprécier avec des mots aimables son navire fort bien réussi avec ses nombreuses fenêtres et la piscine sur le pont supérieur, qui a certainement demandé beaucoup de travail et dont la construction détaillée témoigne de très bonnes connaissances en construction de bateaux. Une possibilité aurait été que tu laisses Dan t'expliquer le bateau et que tu le photographies, par exemple, en guise de conclusion ! Ensuite, il aurait été possible de formuler ton autre observation de manière tout aussi souriante et amicale : « Dan, je voudrais te dire encore quelque chose, peux-tu continuer à m'écouter ? (...) C'est bien, ça me fait plaisir, car tu es important pour moi. Ce matin, j'ai remarqué que tu courais dans la pièce et que la tour est tombée plusieurs fois parce que tu la renversais à chaque fois. J'ai peur que tu te cognes contre quelque chose et que tu te blesses en courant dans la pièce. Je te suggère d'aller dans le couloir ou dans le jardin si tu veux courir. Que penses-tu de

cela, ou as-tu peut-être une autre idée ? » Tu proposes ainsi à Dan une alternative d'action et la possibilité de participer à la décision. Valérie est contente d'avoir demandé conseil à Julie. Elle a pu acquérir une tout autre perspective sur la situation. Elle se promet d'aller voir Dan après la sieste.<sup>(62)</sup>

Les pédagogues comme Valérie sont confrontés quotidiennement à des situations qui peuvent être exceptionnelles, voire contradictoires. Pour cela, il faut une orientation claire, valable pour toutes les situations et toutes les personnes.

*« Une attitude professionnelle se caractérise par le fait qu'elle permet au personnel pédagogique d'agir de manière flexible et réfléchi dans de nombreuses situations et ce, malgré des exigences contraires et des conditions contextuelles modifiées (Schwer & Solzbacher, 2014). »* Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 28

À cette fin, l'action professionnelle des pédagogues doit également être orientée vers certaines valeurs et normes. Celles-ci sont définies dans le cadre de référence national sur l'éducation non formelle. Le tableau suivant<sup>(63)</sup> présente les « Dos and Dont's » formulés pour le travail pédagogique dans les structures d'éducation et d'accueil luxembourgeoises :

Pour mettre en œuvre l'éducation non formelle, il faut des pédagogues qui :

- valorisent les enfants et les jeunes et leur font confiance ;
- sont des modèles et des personnes de référence pour les enfants et les jeunes ;
- répondent aux besoins, aux inquiétudes et aux craintes des enfants et des jeunes ;
- donnent aux enfants et aux jeunes suffisamment de temps et d'espace pour se développer dans une atmosphère motivante et sans peur ;
- aident les enfants et les jeunes à trouver leur place et leur rôle au sein de la communauté ;
- apprécient le caractère unique de chaque enfant et chaque jeune et voient la diversité comme un enrichissement et une ressource ;
- placent les forces et les intérêts des enfants et des jeunes au premier plan et offrent une variété d'expériences d'apprentissage ;
- soutiennent la participation des enfants et des jeunes au quotidien ;
- encouragent les enfants et les jeunes à jouer et à découvrir l'environnement de manière ludique et avec tous leur sens ;
- écoutent et respectent les idées et les suggestions des enfants et des jeunes.

Dans l'éducation non formelle, les attitudes et les comportements suivants sont à proscrire, à savoir (voir Reckahner Reflexionen, 2017) :

- traiter les enfants et les jeunes de manière discriminatoire, irrespectueuse, humiliante ou grossière ;
- faire des commentaires dévalorisants et décourageants des réalisations et des performances des enfants et des jeunes ;
- réagir au comportement des enfants et des jeunes de manière dénigrante ou excluante ;
- ignorer les blessures verbales, physiques ou médiatiques, entre les enfants ou les jeunes ;
- ignorer les préoccupations, les craintes et les intérêts des enfants et des jeunes et refuser de les aider.

La condition la plus importante pour l'organisation d'un travail pédagogique qui s'oriente vers les normes et les valeurs de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant est une **approche respectueuse** et donc la reconnaissance des enfants en tant que détenteurs de droits. Les enfants peuvent ainsi vivre et expérimenter leurs droits. Pour ce faire, les enfants doivent être abordés et traités avec respect. En outre, les relations générales au sein de l'établissement doivent être empreintes d'estime, car les pédagogues servent toujours de modèle. Le langage, les mimiques et les gestes, par exemple, montrent si une rencontre est bienveillante ou non. Il est également important d'écouter, de laisser les enfants s'exprimer et de poser des questions intéressantes et approfondies afin de véhiculer de l'estime. Dans ce contexte, les pédagogues font également office de **personne de référence** qui répond aux besoins, aux soucis et aux craintes des enfants et veille ainsi à ce que l'atmosphère soit exempte d'angoisse.



Si les enfants peuvent avoir confiance dans le fait qu'ils bénéficient d'un attachement et d'une estime solides, ils peuvent s'épanouir librement. Pour cela, les pédagogues créent un **environnement riche en stimulations**, avec beaucoup d'espace et de temps pour les enfants. Les pédagogues encouragent les enfants à être actifs, à s'impliquer avec leurs forces et leurs intérêts et à exprimer leurs idées. Ils valorisent les enfants en considérant leurs idées comme un enrichissement pour la communauté et comme une ressource pour le processus d'apprentissage commun. Ainsi, les pédagogues accompagnent les enfants dans la recherche de leur place et de leur rôle dans la vie commune et les **encouragent à participer** et à **prendre des responsabilités**. Les enfants expriment leurs intérêts et participent ainsi aux décisions qui concernent leur propre vie ou celle du groupe, et contribuent ainsi à façonner les relations sociales. Ainsi est renforcée l'appartenance durable de tous

à la communauté. En revanche, les comportements contraires à l'éthique excluraient les enfants de la communauté. Elles sont décrites plus en détail à l'article 19 (Protection des enfants), page 48.



## Questions de réflexion

Pensez à vos dernières semaines en tant que pédagogue :

- Combien de fois avez-vous pris le temps de réfléchir à votre approche pédagogique à partir de situations spécifiques ?
- Comment avez-vous réfléchi à votre propre approche pédagogique ? Étiez-vous seul(e) ou avez-vous échangé avec vos collègues ?
- Quel a été le point de départ de votre réflexion ? Y avait-il un problème ou la réflexion fait-elle partie de votre travail quotidien ?
- Avez-vous des sources bibliographiques à consulter qui vous donneront de nouvelles pistes de réflexion sur certains sujets ?
- Êtes-vous prêt(e) à remettre en question ou à faire remettre en question vos opinions et votre façon d'agir ?

## 5.4. Jeux et loisirs

Le temps que les enfants passent dans les structures d'éducation et accueil est leur temps libre ! C'est pourquoi il est important qu'en plus des devoirs et des offres pédagogiques, il reste suffisamment de temps pour les activités libres. Ainsi, lorsqu'ils jouent librement, les enfants font tout simplement ce dont ils ont envie à ce moment-là. Ce faisant, ils découvrent le monde ou ne font rien, se retirent et se reposent des efforts fournis lors de la journée.

**« Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives. »**  
– Article 31, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

### Exemple

Dans l'histoire suivante, les enfants Denise et Adriana (10 ans) nous montrent comment elles organisent leur après-midi au SEAS : Aujourd'hui, Denise et Adriana ont décidé de ne participer à aucune activité afin de pouvoir passer l'après-midi ensemble sans être dérangées. Après avoir terminé ses devoirs, Denise attend que son amie ait terminé aussi. Elle reste assise à sa place dans la salle de devoirs et profite du calme de la pièce pour continuer à lire le chapitre qu'elle a commencé dans le livre qu'elle a apporté de chez elle. Quand Adriana a fini, les deux amies décident de chercher un endroit où elles pourront discuter sans être dérangées. Elles trouvent une place sur la pelouse, à l'ombre d'un arbre, à l'extérieur du SEAS. Elles commencent à discuter et à rire. En même temps, Adriana trouve des pierres dans l'herbe. Tout en écoutant Denise, elle essaie si elle peut dessiner avec les pierres sur le sol devant elle. Effectivement, ça marche ! Inspirée par Adriana, Denise prend elle aussi une pierre. Elles s'amuse à laisser des messages pour d'autres enfants sur le sol et à les décorer de manière créative. Pour cela, elles utilisent aussi des feuilles, des petites branches et d'autres matériaux qu'elles trouvent autour d'elles. Après un certain temps, elles n'ont plus envie de continuer et retournent à l'intérieur. En se lavant les mains, elles s'amuse avec la mousse qui s'est formée en se savonnant les mains. Elles ont envie de faire des bulles de savon. Elles prennent chacune un récipient pour faire des bulles de savon qui sont à la disposition des enfants dans la salle de bricolage et retournent dehors. Elles inventent un jeu dont le but est de faire éclater une bulle de savon sur l'autre personne. Lors de leur jeu, elles ne sont plus les enfants Denise et Adriana, mais se glissent dans la peau de leurs personnages préférés de leur émission préférée commune. Les bulles de savon ne sont plus des bulles de savon, mais des balles magiques qui transforment la personne touchée en grenouille. Elles courent ainsi sur le terrain et se poursuivent mutuellement avec des bulles de savon. Quel plaisir !

Les enfants comme Denise et Adriana ont besoin de temps et d'espace pour jouer. Même si les pédagogues bien intentionnés souhaitent offrir aux enfants de nombreuses opportunités d'apprentissage afin qu'ils puissent profiter au maximum de leur temps passé dans la structure d'éducation et d'accueil, les enfants ont également besoin de **temps pour**

*« La capacité à jouer est innée chez chaque être humain et procure un sentiment jouissif. Elle permet aux enfants d'appréhender réellement leur environnement avec tous leurs sens et d'apprendre de nouvelles choses. Un jeu diversifié permet aux enfants d'acquérir des connaissances et de les structurer de manière autonome. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 21

**jouer librement**, surtout après l'école. Le jeu libre offre la possibilité de faire des choses qui plaisent aux enfants, sans que ces activités aient un objectif pédagogique spécifique.



Ainsi, les enfants s'occupent d'eux-mêmes et de leur environnement, seuls ou avec d'autres enfants, sans contrainte de temps. Ces espaces de liberté laissent place à la créativité et aux interactions avec les autres enfants.

Le jeu libre offre ainsi l'occasion de faire de précieuses expériences d'apprentissage. Par exemple, le jeu de rôle leur permet de se glisser dans la peau de différents personnages. Dans les domaines artistiques, artisanaux et sportifs, ils peuvent reconnaître et développer leurs points forts et leurs intérêts sans être jugés par les adultes. De cette manière, les enfants découvrent, comprennent et créent leur monde, ce qui leur permet d'apprendre en même temps. De plus, jouer est un vrai plaisir ! La détente est importante, car le quotidien dans les structures d'éducation et accueil est souvent fatigant pour les enfants. Ils sont en permanence entourés d'autres enfants et adultes. L'atmosphère est souvent bruyante et les enfants doivent assimiler de nombreuses nouvelles impressions et émotions.

*« Les institutions éducatives non formelles ont la chance de pouvoir offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de jouer, de s'amuser et de se détendre tout en leur proposant des espaces libres où intégrer leurs intérêts propres. »*

Rauschenbach, 2004, p. 118 cité dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 20

C'est pourquoi il est indispensable de prévoir des espaces de **retrait** lors de l'aménagement de l'espace. Les enfants peuvent y satisfaire leur besoin fondamental de calme et de repos tout au long de la journée, selon leurs besoins et leurs envies.

*« Les espaces de retrait leur permettent de se relaxer, d'évacuer leur stress et de se protéger d'un niveau de bruit trop important. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 52



## Questions de réflexion

Pensez aux enfants de votre structure d'éducation et d'accueil et à la manière dont ils aiment passer leur temps libre :

- Quels sont les espaces que les enfants préfèrent utiliser pour jouer librement ? Qu'offrent ces espaces ?
- Les enfants utilisent-ils les locaux/le matériel différemment de ce que vous attendez d'eux ? Quels sont les besoins qui en découlent ?
- Les créneaux horaires que vous prévoyez sont-ils suffisamment longs et flexibles pour que les enfants ne soient pas interrompus dans leur jeu ?
- Combien de temps de jeu libre sont accordés aux enfants qui quittent la structure d'éducation et d'accueil à des heures différentes ?
- Les enfants peuvent-ils poursuivre le lendemain le jeu qu'ils ont entamé la veille ?
- Dans quelle mesure gérez-vous le temps de jeu libre des enfants avec respect ?

## 5.5. Apprentissage

Les enfants sont des explorateurs et des découvreurs du monde qui les entoure ! Dans leur vie quotidienne, les enfants ont de nombreuses occasions de s'étonner et de s'émerveiller, ce qui les motive à vouloir en savoir davantage. Ils posent beaucoup de questions et veulent tout comprendre dans le détail. Un environnement stimulant, des partenaires de jeu et d'apprentissage et un bon accompagnement de la part des adultes offrent aux enfants de nombreuses occasions de faire des explorations et le soutien nécessaire à cet effet.

**« Chaque enfant a droit à une éducation. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. [La structure d'éducation et d'accueil] doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence. »**

**– Article 28, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.**

**« L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences.**

**Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement. »**

**– Article 29, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**

### Exemple

L'histoire suivante est une histoire d'apprentissage<sup>(64)</sup> écrite par Samantha, une assistante parentale, qui a documenté ses observations pour l'enfant Elena (2 ans) et ses parents :

Chère Elena,

Ces derniers jours, je t'ai regardé jouer. Parfois, j'ai aussi noté ce que j'ai observé. Ainsi, nous pourrions nous souvenir plus tard de la manière dont tu jouais. J'ai pris beaucoup de plaisir à t'observer et j'ai vu que tu te sentais très bien ici, avec moi. Tu trouves toi-même des choses qui t'intéressent et tu joues avec.

L'autre jour, je t'ai vu placer des briques sur une plaque de construction. Tu as d'abord touché cette plaque de construction avec tes doigts. Tu as passé et repassé ta main dessus. Puis tu as découvert les briques de différentes couleurs. Tu as essayé de placer les briques sur la plaque. Tu as appris que tu devais appuyer sur les briques pour qu'elles ne tombent pas. Ensuite, tu as essayé de recouvrir l'ensemble de la plaque avec des briques de manière à ce qu'il n'y ait plus d'espace libre et qu'en même temps, aucune pierre ne dépasse du bord. Tu as essayé à plusieurs reprises jusqu'à ce que tu y parviennes. Tu as alors ri aux éclats et tu as dit : « Fini ! ». Je crois que tu étais fière de ton œuvre. Ensemble, nous avons posé ton œuvre en haut de l'étagère pour qu'elle ne soit pas transformée par un autre enfant.

Après la sieste, tu es venue me voir et tu as pointé du doigt ta plaque de construction. Tu m'as ainsi fait comprendre que tu voulais continuer à travailler dessus. Tu as commencé par enlever toutes les briques de la plaque et tu as recommencé à la recouvrir. À partir



d'un moment donné, tu es parvenue à le faire très rapidement. Tu as remarqué que Nora n'utilisait que des briques de la même couleur pour sa construction. Tu as alors sélectionné uniquement les briques bleues pour recouvrir ta plaque. Au cours des jours suivants, tu as à chaque fois recouvert ta plaque avec des briques de la même couleur.

Ton assistante parentale Samantha<sup>(65)</sup>

Jouer et s'amuser permet aux enfants comme Elena de faire de précieuses expériences d'apprentissage. Pour cela, ils trouvent dans la structure d'éducation et d'accueil un large éventail de jouets et d'autres matériaux qu'ils peuvent prendre et manipuler à leur guise.

*« La capacité d'assimiler le monde par le jeu et l'apprentissage constitue le fondement de l'éducation. Jouer et apprendre sont des processus indissociables l'un de l'autre, surtout pour les enfants. »* Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 21

L'ensemble de l'**offre d'apprentissage** doit être **conçue de manière ouverte** afin que tous les enfants puissent s'y retrouver avec leurs expériences de vie, leurs capacités et leurs intérêts personnels. Ainsi, les expériences d'apprentissage dans la structure d'éducation et d'accueil ont un impact direct sur la vie des enfants et sur le développement de leur personnalité. Les **offres** devraient inviter à un **apprentissage global**. Les enfants devraient pouvoir agir avec tous leurs sens : toucher, sentir, goûter, entendre, voir. Ainsi, les vêtements pleins de boue, les mains peintes et les cheveux ébouriffés



révèlent l'engagement des enfants dans leur processus d'apprentissage. Les processus d'apprentissage dans le sens de l'apprentissage par la découverte ne sont pas linéaires. Faire des erreurs ou chercher de nouvelles solutions sont des éléments normaux du processus d'apprentissage. Il faut laisser aux enfants **suffisamment de temps** pour expérimenter des choses, tester diverses possibilités et découvrir leurs propres limites. Au cours de ce processus, les enfants développent des théories sur le monde et les vérifient sans cesse par de nouveaux essais, ce qui leur permet d'acquérir en permanence de nouvelles connaissances.

*« Le processus d'apprentissage et, avec lui, la manière d'expérimenter, d'explorer et de questionner des enfants et des jeunes sont volontairement soutenus et encouragés. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 27



Les expériences d'apprentissage qui **se basent sur les capacités et les intérêts des enfants** leur permettent en outre de faire valoir leurs forces et leurs talents individuels. L'enfant peut ainsi faire des expériences positives et connaître le succès. Les enfants font l'expérience de leur propre efficacité. Ils apprennent qu'ils sont capables de résoudre des problèmes tout seuls, de reconnaître les relations de cause à effet ou de convaincre quelqu'un de leur point de vue, de leur manière d'aborder un problème. Les pédagogues confortent et encouragent régulièrement les enfants par un **feedback positif**. Cette confiance en soi qui se développe avec chaque expérience positive est une condition préalable pour que les enfants essaient durablement de nouvelles choses, posent des questions critiques et abordent les problèmes avec courage. Pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie des enfants, il est donc important de **soutenir la compétence méthodologique** à l'âge scolaire en raison de ses effets durables. Les enfants apprennent ainsi qu'ils peuvent acquérir des connaissances, par exemple en faisant des recherches dans des livres ou sur Internet, en réalisant des expériences planifiées ou en menant des enquêtes. Les professionnels de l'éducation accompagnent activement les **processus d'apprentissage** des enfants en tant que co-constructeurs.<sup>(66)</sup> Ils apportent aux enfants l'aide dont ils ont besoin pour pouvoir agir de manière autonome. Ils peuvent apporter leur soutien - par exemple en fournissant du matériel adapté, en posant des questions ciblées, en fournissant du matériel d'information, en donnant l'occasion d'échanger ou d'observer ensemble. Ils apprennent ainsi avec les enfants et peuvent adapter en permanence le processus d'apprentissage aux besoins et aux intérêts des enfants en les écoutant et en les observant.

*« L'individualisation et la différenciation, la participation et l'orientation sur le processus sont autant de mécanismes qui permettent d'engranger des expériences d'apprentissage qui sont significatives pour eux et viennent s'ajouter aux connaissances et compétences déjà acquises. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 21

L'apprentissage est considéré comme un processus social. En échangeant avec d'autres enfants et en observant leurs partenaires de jeu, les enfants peuvent apprendre les uns des autres. Dès la petite enfance, l'accent est mis sur l'imitation, la répétition et la modification des actions, comme dans l'exemple d'Elena. Plus tard, les enfants apprennent à planifier et à réaliser des projets avec d'autres enfants. Dans l'interaction avec ses pairs, chaque enfant doit tester ses propres idées ou négocier des compromis. Ce faisant, les connaissances déjà acquises sont consolidées par la discussion et les éventuels malentendus peuvent être clarifiés par les retours des partenaires d'apprentissage lors de **l'échange**. Les enfants apprennent ainsi, en plus de nombreux comportements coopératifs, à évaluer leurs propres compétences de manière réaliste.

*« L'expérience et l'exploration en commun aident considérablement à acquérir une compréhension approfondie des choses et à assimiler de nouvelles compétences, non seulement dans l'interaction entre les adultes et les enfants/jeunes, mais surtout au sein du groupe de pairs. »*

Istance & Dumont, 2010 cité dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 21



## Questions de réflexion

Pensez aux enfants de votre structure d'éducation et d'accueil :

- Pouvez-vous faire preuve de flexibilité au quotidien pour répondre aux idées et aux souhaits des enfants ?
- Prenez-vous suffisamment de temps pour observer et échanger avec les enfants afin d'en savoir plus sur leurs intérêts et souhaits individuels ?
- Pouvez-vous admettre vos propres erreurs et ignorances face aux enfants et les utiliser de manière constructive pour d'autres processus d'apprentissage ?
- Êtes-vous prêt(e) à demander de l'aide aux enfants ?
- Comment pouvez-vous évaluer le moment opportun pour soutenir les enfants dans leur processus d'apprentissage ?
- Autorisez-vous les enfants à faire des erreurs ? Supportez-vous de laisser les enfants faire leurs propres expériences sans leur faire la leçon avec votre expérience ?





# Chapitre 6

## Droits à la participation

Vivre les droits à la participation au quotidien  
dans les structures d'éducation et d'accueil



## 6. Droits à la participation



### Pour commencer – Que sont les droits à la participation ?

Les droits à la participation poursuivent l'objectif de la participation des enfants à la société. Ils garantissent le libre accès à des informations et à des médias adaptés aux enfants. Ils garantissent également aux enfants le droit d'exprimer leur opinion, d'être entendus et de participer aux décisions qui concernent leur vie quotidienne, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement. Aucun enfant ne doit être empêché de faire valoir ses propres idées et de participer à l'organisation de son propre environnement. Les droits à la participation les plus importants pour la vie quotidienne dans les structures d'éducation et d'accueil luxembourgeoises sont présentés dans le chapitre suivant. Il s'agit du droit à l'expression (articles 12, 13) et du droit à l'information (article 17).

# Pour approfondir – Renforcer les droits à la participation

## 6.1. Expression d'opinions

Les enfants sont des experts de leur environnement ! Les expériences qu'ils font chaque jour, par exemple en mangeant, en interagissant avec les professionnels de l'éducation, en utilisant le terrain extérieur, etc., leur permettent d'avoir des opinions pertinentes sur tout ce qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Ils sont les mieux placés pour savoir ce qui leur fait du bien, ce qui leur plaît ou ce qui leur fait peur, ce qui les stresse. Ainsi, ils sont des partenaires compétents pour toutes les questions qui concernent leur quotidien et leur environnement direct.



**« Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux. »**

**– Article 12, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**

**« Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes. »**

**– Article 13, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.**

### Exemple

Dans l'histoire qui suit, les enfants nous montrent comment ils organisent leur quotidien au SEAS en collaboration avec le personnel éducatif : Luc et Leila chantent tous les deux très bien ! Ensemble, ils ont déjà étonné plus d'un auditeur. Ils aiment regarder des émissions de talents à la télévision et c'est ainsi qu'ils ont eu l'idée d'organiser un spectacle de talents au SEAS, où tous les enfants pourraient montrer leurs talents particuliers. Lors de la réunion d'enfants subséquente, Frida, l'éducatrice, demande comme toujours aux enfants s'ils ont encore des propositions pour la fête de l'été de cette année. Les enfants savent que toutes les propositions ne peuvent pas être acceptées par les éducateurs et les éducatrices. Seules celles qui peuvent être mises en œuvre sont soumises au vote. Luc et Leila prennent immédiatement la parole. « Nous aimerions organiser un spectacle de talents ! » Les autres enfants sont immédiatement et unanimement enthousiasmés par l'idée. L'éducatrice Frida réfléchit un instant, mais non, rien ne s'y oppose. Elle donne son accord. Au cours des semaines suivantes, les enfants s'occupent de la confection des costumes, de la mise en place du programme et de bien d'autres choses encore. Une multitude de décisions doivent être prises. Luc et Leila sont responsables de l'organisation des repas. Après avoir décidé au sein de l'assemblée des enfants, avec l'aide de l'éducatrice, quelle part du budget pouvait être dépensée pour la nourriture, les enfants peuvent commencer. Ce n'est pas chose simple, car les enfants en charge des costumes ont besoin de suffisamment d'argent pour acheter des tissus. Mais les enfants sont finalement parve-

nus à un bon compromis. Ils aimeraient proposer un menu chaud. Malheureusement, leur budget n'est pas suffisant pour cela. Afin d'avoir suffisamment à manger pour tous les spectateurs attendus, ils retiennent diverses possibilités qu'ils soumettent au vote à l'assemblée des enfants. Il s'agit notamment de pains surprise, de légumes à tremper, d'un plateau de fromages et, en dessert, de mousse au chocolat ou de salade de fruits. Ils apportent des photos à la séance. Les autres enfants collent ensuite de petites étiquettes sur les photos pour exprimer leurs souhaits. Une fois qu'ils sont parvenus à se décider ils sont prêts à passer commande. Avec Frieda, l'éducatrice, ils appellent différentes entreprises de restauration pour trouver le fournisseur le moins cher. Youpi, le repas est commandé. La grande soirée peut commencer !

Défendre son opinion, négocier des compromis et prendre des décisions communes - ce n'est pas si simple et cela s'apprend, comme les enfants du SEAS le découvrent en organisant le spectacle de talents. La participation dans les structures d'éducation et d'accueil ne signifie pas que les enfants peuvent tout décider eux-mêmes. La démocratie vécue signifie plutôt que les enfants se sentent pris au sérieux et qu'ils peuvent prêter leur concours sans que les rôles des adultes et des enfants ne se confondent. Pour ce faire, les pédagogues doivent **créer des espaces de liberté** qui permettent aux enfants de prendre leurs propres décisions et de participer ainsi activement à la vie quotidienne de la structure d'éducation et d'accueil.

*« La création d'espaces libres, le transfert de responsabilité, la transparence des décisions et le fait de les interroger régulièrement sur leurs envies et leurs propositions génèrent l'apparition d'une forme quotidienne de participation qui permet aux enfants et aux jeunes de se confronter activement à eux-mêmes, à leurs intérêts et envies et à leur environnement et ainsi, seulement, à un processus éducatif actif. »*

Cadre de référence national sur l'éducation non formelle, 2021, p. 26



Lorsque les enfants ne s'expriment pas encore très bien ou ne peuvent pas (encore) parler, l'observation et la documentation<sup>(67)</sup> par les pédagogues prennent une importance particulière. Ils ont ainsi la possibilité d'**intégrer les intérêts et les souhaits des enfants dans l'organisation du quotidien**. Car même les très jeunes enfants peuvent déjà se faire une opinion, même s'ils ne peuvent pas encore la verbaliser.

### Exemple

Dans l'histoire qui suit, les éducatrices Caroline et Lynn nous montrent comment elles organisent leur quotidien au SEAJ avec les enfants : l'éducatrice Caroline observe régulièrement que de nombreux enfants plus petits aiment faire des expériences avec des objets qui roulent. Les enfants passent beaucoup de temps à faire rouler les objets les uns contre les autres, à les faire rouler sur différents supports, à les faire rouler tantôt plus vite, tantôt plus lentement. Elle note ses observations dans les cahiers d'observation des enfants. Elle remarque que sa collègue Lynn a déjà noté à plusieurs reprises que de nombreux enfants du groupe s'intéressent particulièrement à tout ce qui roule. Ainsi, Caroline aborde cette observation lors de la prochaine réunion d'équipe. Elle propose d'acheter d'autres objets à faire rouler afin de répondre aux intérêts des enfants. L'équipe réfléchit ensemble aux nouvelles acquisitions qu'elle pourrait faire. Quelques jours plus tard, les nouveaux objets sont à la disposition des enfants. Les petits chercheurs et explorateurs s'empressent de tous les essayer. C'est surtout le plan incliné qui suscite leur intérêt. Quel plaisir !

En ce qui concerne les enfants plus âgés, les pédagogues interrogent régulièrement les enfants sur leurs souhaits, car il faut des situations concrètes, des questions ou des problèmes qui incitent les enfants à s'interroger sur leur environnement, à prendre conscience de leurs intérêts et de leurs souhaits et à les faire valoir. Pour ce faire, les enfants sont toujours **accompagnés dans leur prise de décision**. Les pédagogues les aident à prendre des décisions en leur fournissant des informations manquantes ou en partageant leurs expériences. Lorsqu'une décision est confiée aux enfants, il faut dans tous les cas accepter la décision de ces derniers. En effet, ce n'est que si la décision des enfants a des conséquences que les enfants peuvent se sentir efficaces et développer un sentiment de responsabilité pour leurs décisions.<sup>(68)</sup> Ils apprennent ainsi que leurs intérêts sont importants pour l'organisation du quotidien et que leur opinion est entendue dans la structure d'éducation et d'accueil. Ils se sentent valorisés et développent leur autonomie et leur confiance en eux.

### Exemple

Dans l'histoire qui suit, les enfants nous montrent comment ils participent à l'organisation de leur quotidien au SEAS : les enfants se réjouissent d'aller dehors après l'école. Le soleil brille et il fait agréablement chaud. Leur éducateur, Laurent, estime cependant qu'il fait encore trop froid à l'extérieur et que les enfants devraient mettre une veste. Les enfants protestent. Ils veulent pouvoir décider eux-mêmes de ce qu'ils portent lorsqu'ils sortent ! L'éducateur Laurent relate la réaction des enfants lors de la prochaine réunion d'équipe. Ensemble, les éducateurs et éducatrices réfléchissent à la manière dont ils peuvent tenir compte des souhaits des enfants. Ils ont l'idée d'installer un thermomètre afin de définir une règle commune en ce qui concerne le port d'une veste à l'extérieur. Les enfants testent ensuite s'ils se sentent plus à l'aise avec ou sans veste en fonction de différents niveaux de température. Sur la base des résultats obtenus, ils définissent, ensemble avec les éducateurs, un seuil en degrés. Si la température est inférieure à ce seuil, ils doivent mettre une veste. Si la température est supérieure au seuil défini, les enfants peuvent décider eux-mêmes s'ils veulent mettre une veste ou non.

Dans le processus démocratique, les enfants découvrent la réaction des autres lorsqu'ils tentent d'imposer leur volonté. En effet, selon le principe démocratique, les besoins et les intérêts des autres enfants doivent être pris en compte de manière égale lors de la prise de décision. Les enfants apprennent ainsi qu'il existe une multitude d'opinions et d'intérêts différents. Les pédagogues soutiennent les enfants dans leurs **processus de négociation**<sup>(69)</sup> et les aident à s'écouter mutuellement et à faire des compromis.



## Questions de réflexion :

Pensez à la vie quotidienne dans votre structure d'éducation et d'accueil :

- Quelles sont les possibilités dont disposent les enfants pour participer à l'organisation de la vie quotidienne dans la structure d'éducation et d'accueil ?
- Quelles sont les décisions auxquelles les enfants n'ont pas le droit de participer ?
- Pouvez-vous supporter que les enfants prennent ce que vous considérez être de « mauvaises » décisions ?
- Quelles formes de participation sont adaptées à quel âge ?
- Comment créez-vous une atmosphère qui encourage les enfants à exprimer leurs souhaits et leurs intérêts ?
- Comment gérez-vous les conflits entre enfants ?
- Quelles règles de discussion ont été définies avec les enfants ?
- Combien de temps prenez-vous pour observer et écouter attentivement les enfants afin de découvrir leurs intérêts et leurs souhaits ?
- Supportez-vous de ne plus pouvoir tout planifier longtemps à l'avance ?

## 6.2. Information

Les enfants s'intéressent à leur environnement ! Pour pouvoir participer à son façonnement, les enfants doivent d'abord connaître leur propre opinion. Or, ils manquent souvent d'informations ou d'expériences qui leur permettraient de prendre une véritable décision, ou qui leur permettraient de remettre en question de manière critique les informations existantes.<sup>(70)</sup> Pour y parvenir, ils doivent avoir la possibilité de s'informer sur les avantages et les inconvénients éventuels et d'entendre d'autres avis.

**« Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. »**

**– Article 17, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant**

### Exemple

Dans l'histoire suivante, les enfants Annie et Claire (11 et 12 ans) nous montrent comment elles prennent une décision au SEAS : Annie et Claire veulent participer à une activité ce midi. Leur amie Imani leur a demandé si elles voulaient participer à l'excursion à vélo vers la clairière dans la forêt. Mais avant de prendre une décision, les deux amies ont beaucoup de questions. Tout d'abord, elles prennent l'un des iPads et regardent sur Google Maps quelle est la longueur du trajet. Elles découvrent que le trajet fait environ 5 km. Elles décident que cela ne leur posera pas de problème. Mais elles ont encore d'autres questions. Quelle est l'heure de départ ? Y aura-t-il quelque chose à manger en route ou le groupe mangera-t-il au SEAS avant le départ ? Elles doivent également savoir à quelle heure elles seront de retour, car Claire doit quitter le SEAS à 16h30 pour se rendre à son cours de tennis. Elles vont voir Anne, l'éducatrice qui organise la sortie à vélo, et obtiennent des réponses à leurs questions. Elles en concluent que la participation serait possible pour les deux filles. Cependant, elles souhaitent savoir quelles autres activités sont proposées ce jour-là. Pour cela, elles consultent la liste où elles peuvent s'inscrire aux activités. Aucune des autres activités ne leur plaît. C'est donc décidé. Elles participeront à l'excursion à vélo !

Pour que les enfants comme Annie et Claire puissent se forger une opinion, même s'ils n'ont pas toutes les informations nécessaires, ils ont besoin de sources d'information fiables et surtout compréhensibles. Les pédagogues peuvent alors les aider en leur **donnant des explications**. Les enfants plus âgés peuvent également trouver des informations dans des livres, des magazines, à la télévision, à la radio ou sur Internet, par exemple, qui leur permettront de prendre une décision éclairée.

**« Les enfants doivent pouvoir identifier dans quelle mesure leurs intérêts sont affectés par la décision et ce qui plaide pour et contre chaque alternative. »**

traduit de l'original allemand Hansen, Knauer & Sturzenhecker, 2011, p. 23

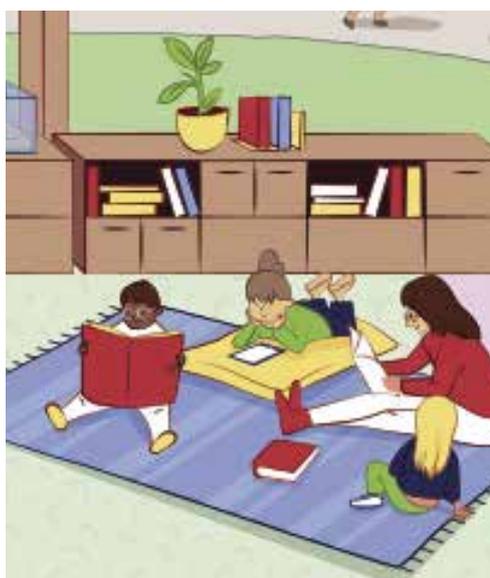
### Exemple

Dans l'histoire qui suit, les enfants Noah et Emil (11 ans) nous montrent comment ils participent à l'élaboration du programme radio au SEAS : Noah et Emil travaillent à la radio pour enfants du SEAS. Pour la prochaine émission, ils souhaitent interroger les autres en-

fants sur ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas au SEAS. Pour cela, ils ont besoin d'un appareil d'enregistrement audio, qu'Elena, l'éducatrice qui organise et accompagne la radio pour enfants, met à leur disposition. Leur projet a déjà été annoncé et expliqué aux autres enfants par les éducateurs et éducatrices, afin que chaque enfant puisse décider de sa participation ou non à l'interview. Bien équipés, Noah et Emil se lancent. Ils sont enthousiastes. Les autres enfants sont très motivés pour faire entendre leur voix et ont beaucoup de choses à dire. Quelques voix critiques s'expriment également. Voilà, les interviews sont terminées. Tous les enfants qui le souhaitaient ont pu faire part de leur point de vue. Il ne reste plus qu'à monter le matériel et à le diffuser pour que tous les enfants (et bien sûr les adultes) puissent entendre les différentes opinions et perspectives sur la vie quotidienne au SEAS.

Il incombe aux professionnels de l'éducation de **mettre à la disposition** des enfants des **sources d'information dans un langage adapté aux enfants**. Lors de **recherches sur Internet**, les enfants devraient toujours être **accompagnés** par un éducateur ou une éducatrice afin d'être protégés contre la brutalité, la haine et la violence.<sup>(71)</sup>

Si, par exemple, les enfants se sentent dérangés par quelque chose, ils peuvent s'informer sur ce qui pourrait être changé afin de pouvoir faire ensuite des propositions de modification concrètes aux adultes. Ainsi, avec les informations nécessaires, ils peuvent se sentir efficaces dans l'organisation de la vie quotidienne et être perçus par les adultes comme des partenaires égaux. En outre, les enfants plus âgés s'intéressent aux événements actuels dans le monde. Ils saisissent beaucoup de choses et voient des images, par exemple dans le journal d'un autre passager dans le train, ou entendent quelque chose aux informations à la radio pendant le trajet en voiture avec leurs parents. Mais il n'est souvent pas facile de comprendre pourquoi quelque chose se passe ou pourquoi une décision est prise. Ils ont beaucoup de questions et cherchent des réponses compréhensibles. Comme les enfants souvent ne comprennent pas encore le langage des adultes, ils ont le droit de recevoir leurs propres informations, adaptées à leur âge. C'est pourquoi il existe des journaux, des émissions de télévision et de radio, des sites web ou des livres spécialement conçus pour eux.<sup>(72)</sup> Ils peuvent ainsi trouver des réponses et se forger leur propre opinion. De plus, ils sont protégés de la vue d'images ou de vidéos violentes.





## Question de réflexion :

Pensez aux questions des enfants dans votre structure d'éducation et d'accueil :

- Comment accompagnez-vous les enfants pour qu'ils trouvent des réponses à leurs questions ?
- Les enfants ont-ils librement accès à du matériel d'information adapté à leurs besoins, par exemple, via des tablettes ?
- Les magazines, les journaux pour enfants et les livres spécialisés sont-ils adaptés aux intérêts et aux questions des enfants ?
- Avez-vous établi avec les enfants des règles d'utilisation d'Internet ?





# Chapitre 7

## Faire connaître et revendiquer les droits de l'enfant

Transmettre et vivre les droits de l'enfant –  
méthodes pratiques



## 7. Faire connaître et revendiquer les droits de l'enfant



### **Pour commencer – Transmission et mise en œuvre des droits de l'enfant dans les structures d'éducation et d'accueil et au-delà**

Les enfants doivent savoir qu'ils ont des droits ! Toute personne âgée de moins de 18 ans est un enfant. Pour pouvoir faire valoir leurs droits, les enfants doivent en principe savoir qu'ils ont des droits et les connaître. Il est de la responsabilité des adultes d'informer les enfants de leurs droits. En outre, les enfants peuvent revendiquer leurs droits de manière proactive s'ils reçoivent le soutien nécessaire pour le faire. Cette obligation est inscrite dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant aux articles 1, 4 et 42 et a donc un impact direct sur le travail dans les structures d'éducation et d'accueil luxembourgeoises. La mise en œuvre des articles précités sera décrite dans le chapitre suivant.

# Pour approfondir – Méthodes pratiques

Tous les enfants ont le droit de connaître leurs droits et de les faire valoir. Les adultes ont la responsabilité de faire respecter les droits des enfants.

« *Un enfant est une personne de moins de 18 ans.* »  
– Article 1, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

« *Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.* »  
– Article 4, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

« *Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.* »  
– Article 42, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

Nous présentons ci-dessous quelques approches méthodologiques qui aident les enfants à connaître leurs droits et à les revendiquer.<sup>(73)</sup> Les méthodes présentées ci-dessous ne doivent pas être considérées comme des directives toutes faites qu'il suffirait d'imiter. Il s'agit plutôt d'inspirations pour la pratique qui doivent être adaptées à chaque enfant et aux objectifs poursuivis par la méthode.

## 7.1. Transmission et mise en œuvre des droits de l'enfant de façon adaptée aux enfants

**Analyse de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans l'environnement des enfants :** il est possible de réfléchir avec les enfants à l'endroit où les droits de l'enfant sont pertinents dans leur vie quotidienne. Les enfants établissent ainsi un lien concret avec leur environnement.

- En guise de petit exercice, on pourrait réfléchir avec les enfants sur le rôle que jouent les droits de l'enfant lors du trajet emprunté pour se rendre à la structure d'éducation et d'accueil. Y a-t-il par exemple des aides spéciales pour traverser la rue ? Les enfants doivent-ils en partie marcher sur la route parce qu'il n'y a pas de trottoir ? Y a-t-il des talus ou des trous non sécurisés dans lesquels ils pourraient tomber ? Afin d'enregistrer toutes les observations qu'ils font, les enfants peuvent soit prendre des notes en rentrant chez eux, soit utiliser un appareil photo pour capter les lieux et rapporter les images à la structure d'éducation et d'accueil. Comment ces lieux peuvent-ils être aménagés de manière adaptée aux enfants ? Qui sont les interlocuteurs appropriés ?
- Il est également possible d'y réfléchir avec les enfants plus âgés, voire de dresser une carte, afin de définir à quels endroits de la commune les droits de l'enfant jouent un rôle. Il peut s'agir de lieux où les enfants apprennent, passent leur temps libre, reçoivent des



soins médicaux ou pratiquent leur religion. Comment ces lieux peuvent-ils être aménagés de manière adaptée aux enfants ? Qui sont les interlocuteurs appropriés ?

- Peuvent également être cités des lieux dans lesquels les enfants se sentent mal à l'aise. Il peut s'agir de lieux où le harcèlement, par exemple, peut être particulièrement fréquent, où les enfants peuvent être victimes de chantage ou de vol, ou encore de lieux où leur avis n'est pas demandé ou ignoré. Comment ces lieux peuvent-ils être aménagés de manière adaptée aux enfants ? Qui sont les interlocuteurs appropriés ?

**Les enfants transmettent leurs connaissances des droits de l'enfant à d'autres enfants :** les enfants peuvent également être encouragés à parler des droits de l'enfant à d'autres enfants.

- Les enfants peuvent créer des dépliants, des affiches ou des annonces sur les droits de l'enfant, par exemple, dans les journaux pour enfants. En outre, des informations sur les droits de l'enfant peuvent être affichées sur le tableau d'affichage ou sur les murs de l'établissement.
- Les enfants plus âgés peuvent, par exemple, utiliser le comité des enfants comme plateforme pour présenter et discuter de certains droits (par exemple, en se concentrant sur la mise en œuvre d'un droit spécifique dans la structure d'éducation et d'accueil).
- Un projet sur les droits de l'enfant peut, par exemple, être organisé en collaboration avec l'école (par exemple, une vente de gâteaux afin de récolter des fonds pour une bonne cause).
- Il peut être réalisé une interview avec le maire pour parler des différents droits de l'enfant et de leur mise en œuvre dans la commune.
- Une campagne d'information dédiée à un droit spécifique peut être mise en place, par exemple sur le thème du cyberharcèlement.
- De plus, les enfants plus âgés peuvent entreprendre une action s'ils apprennent que les droits d'un autre enfant ont été violés. Ils peuvent par exemple parler à cet enfant et attirer son attention sur ses droits. Ils peuvent s'adresser à un adulte de confiance et l'informer de la situation. Un enfant peut éventuellement assister un autre enfant dans sa discussion avec les enfants qui ont violé ses droits.

**Informations sur les personnes de contact des enfants :** il est important que les enfants sachent à qui s'adresser lorsque leurs droits ne sont pas respectés. Voici quelques questions que l'on peut se poser pour savoir si les enfants sont bien informés sur les personnes auxquelles ils peuvent s'adresser.

- Y a-t-il dans le service d'éducation et d'accueil une personne responsable de la protection de l'enfance chargée de veiller au respect des droits de l'enfant ? Comment les enfants peuvent-ils prendre contact avec cette personne ?
- Y a-t-il d'autres offres de soutien aux enfants dans le service d'éducation et d'accueil? (p. ex. conseils d'enfants à enfants, médiateurs, aide aux devoirs, etc. ) Comment les enfants peuvent-ils y participer ?
- Comment les enfants peuvent-ils participer aux décisions et aux activités du service d'éducation et d'accueil ? (comité d'enfants, délégués de cycle, conseil de classe) Comment les enfants peuvent-ils y participer ?

- Existe-t-il des possibilités de faire part de ses préoccupations de manière anonyme ou en tête-à-tête ? (p. ex. permanence auprès de la direction du service d'éducation et d'accueil, boîte à plaintes)
- Comment les enfants peuvent-ils exprimer leur opinion pour qu'elle soit entendue ? (radio pour enfants, journal pour enfants, chaîne YouTube pour enfants) Comment les enfants peuvent-ils s'y impliquer ?
- Que se passe-t-il lorsque des enfants se confient à un(e) enseignant(e) ou à un(e) éducateur(trice) ? Doit-il (elle) signaler les violations des droits de l'enfant ?
- Quelles sont les ONG et ASBL qui s'engagent pour le renforcement des droits de l'enfant ? Comment les enfants peuvent-ils prendre contact avec elles ?
- Quelles personnes pourraient être invitées en tant qu'experts dans un comité d'enfants pour parler des droits de l'enfant ? (par exemple, le personnel d'une ONG, la police) Comment les enfants peuvent-ils prendre contact avec eux ?
- Y a-t-il dans la commune des personnes de confiance auxquelles les enfants peuvent s'adresser si leurs droits ont été violés ? Comment les enfants peuvent-ils les contacter ?
- Comment les enfants peuvent-ils contacter la police en cas de violation grave des droits de l'enfant ? Quelles sont les possibilités dont dispose la police lorsqu'une violation des droits de l'enfant est signalée ? Dans quels cas est-il opportun de contacter la police ?
- Où les enfants peuvent-ils s'informer de manière autonome sur leurs droits ?
- Les droits de l'enfant figurent-ils au programme de l'école ou sont-ils ancrés dans le concept du service d'éducation et d'accueil ?

## 7.2. Obligations des adultes

**Sensibiliser les enfants aux droits de l'enfant** : il est important que les enfants connaissent leurs droits. Pour ce faire, il existe différentes approches pour faire connaître les droits de l'enfant aux enfants.

- Si les situations quotidiennes sont accompagnées par les paroles, les droits de l'enfant peuvent être thématiques.
- Les enfants peuvent peindre un tableau représentant leur interprétation d'un droit. Ces peintures peuvent ensuite servir de matériel d'information et de visualisation des droits pour d'autres enfants.
- La bibliothèque peut contenir des livres pour enfants qui abordent le thème des droits de l'enfant et qui les présentent de manière attrayante. Les enfants peuvent les regarder et les lire seuls, avec un enfant plus âgé ou avec un professionnel de l'éducation.
- Des affiches sur les droits de l'enfant peuvent être accrochées aux murs ou d'autres supports d'information peuvent être mis à disposition des enfants pour les informer de leurs droits dans un langage qui leur est adapté. Un poster sur les droits de l'enfant peut être commandé auprès du SNJ via le lien suivant : [Objets cachés : Mes droits ! - enfancejeunesse](#)

- L'injustice peut être utilisée comme point de départ pour des projets sociaux. Ainsi, l'observation du fait que de nombreuses personnes âgées dans les maisons de retraite ne reçoivent que rarement des visites pourrait amener les enfants à faire des dessins ou à imaginer d'autres attentions à destination des résidents des maisons de retraite.

**Informers les enfants de leurs devoirs envers leurs semblables :** Les droits de l'enfant s'accompagnent de l'obligation de respecter les droits des autres enfants. Les enfants doivent comprendre qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir revendiquer ces droits, mais qu'ils sont également tenus de respecter les droits des autres enfants. Les adultes devraient soutenir cette démarche.

- Les autres enfants ne doivent être ni exclus, ni harcelés, ils ne doivent pas non plus être bousculés ou frappés. Pour ce faire, il est possible de définir avec les enfants des règles de conduite à respecter dans la structure d'éducation et d'accueil.

**Informers les parents sur les droits de l'enfant :** Les principaux interlocuteurs des enfants en dehors de la structure d'éducation et d'accueil sont leurs parents. C'est à eux qu'ils peuvent se confier et se plaindre du personnel de la structure. C'est pourquoi il est important que les parents soient également informés des droits de l'enfant.

- Pour ce faire, les enfants pourraient organiser une soirée parents consacrée aux droits de l'enfant, au cours de laquelle pourrait par exemple intervenir un expert. Une transcription de cette intervention ou un enregistrement vidéo pourrait être envoyé à tous les parents empêchés.
- Les droits de l'enfant pourraient être partagés sur les médias sociaux ou publiés sur la page d'accueil de la structure. Les droits de l'enfant pourraient également trouver une place permanente sur le tableau d'affichage.
- Des projets pourraient également être mis en place pour faire connaître davantage les droits de l'enfant, comme par exemple, des calendriers présentant chaque mois un droit de l'enfant différent.
- Il est également possible de collecter des fonds pour financer des projets visant à améliorer la mise en œuvre des droits de l'enfant. Il pourrait, par exemple, être collecté de l'argent pour payer une installation solaire pour l'école ou pour acheter des plantes pour la cour de récréation.

**Informations sur les services nationaux d'aide aux enfants :** des informations sur les services d'aide nationaux peuvent permettre aux enfants de savoir où trouver de l'aide en cas de besoin.

- Des affiches, telles que celle des « Les 10 règles d'or pour une utilisation sûre d'Internet pour les enfants » de BEE SECURE (voir [Les 10 règles d'or pour une utilisation sûre d'Internet pour les enfants \(bee-secure.lu\)](http://www.bee-secure.lu)), peuvent fournir aux enfants des informations importantes sur la prévention et la gestion des dangers ou des menaces.
- La connaissance de l'existence d'instances nationales de plaintes telles que l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu) peut encourager les enfants (et les parents) à demander de l'aide en cas de besoin. Il est donc recommandé d'afficher de manière bien visible les informations correspondantes à l'intention des enfants (et des parents).



# Bibliographie

Ballmann, A. (2016). Beobachtung als Grundlage der pädagogischen Arbeit. Récupéré de : <https://www.kita-fuchs.de/ratgeber-paedagogik/beitrag/beobachtung-alsgrundlageder-paedagogischen-arbeit/>. (date de consultation : 29.12.2021)

Becker-Stoll, F. (2018): Entwicklungspsychologische Grundlagen pädagogischer Interaktionsqualität. Récupéré de: <https://paedagogische-beziehungen.eu/entwicklungspsychologische-grundlagen-paedagogischer-interaktionsqualitat/>. (date de consultation : 31.01.2022)

BEE SECURE (2017). Auch digital ein Vorbild sein. Ein Ratgeber für Erzieher und Lehrer für den Umgang mit sozialen Netzwerken. SNJ.

BEE SECURE (2018). Internet in der Maison Relais? Aber Sicher(er)!. SNJ.

Blank-Mathieu, M. (1999) Kinderfreundschaften. Weshalb brauchen Kinder Freunde? Dans Klaus Schüttler-Janikulla (Hrsg.), Handbuch für ErzieherInnen in Krippe, Kindergarten, Vorschule und Hort. mvg-verlag.

Derman-Sparks, L. & Olsen Edwards, J. (2019). Understanding Anti-Bias Education. Bringing the four core goals to every facet of your curriculum. *Young Children*, 74(5), 6-13.

Hanisauland (o.J.) Recht auf Information. Récupéré de : <https://www.hanisauland.de/node/114026>. (date de consultation : 28.01.2022)

Hansen, R., Knauer, R. & Sturzenhecker, B. (2011). Partizipation in Kindertageseinrichtungen. So gelingt Demokratiebildung mit Kindern. Das Netz.

Kölsch-Bunzen, N., Morys, R. & Knoblauch, C. (2015). Kulturelle Vielfalt annehmen und gestalten. Eine Handreichung zur Umsetzung des Orientierungsplans für Kindertageseinrichtungen in Baden-Württemberg. Herder.

Leu, H.R., Flämig, K., Frankenstein, Y., Koch, S., Pack, I., Schneider, K. & Schweiger, M. (2015). Bildungs- und Lerngeschichten. Bildungsprozesse in früher Kindheit beobachten, dokumentieren und unterstützen. Verlag das netz.

Maywald, J. (2016). Kinderrechte in der Kita. Kinder schützen, fördern, beteiligen. Herder.

Maywald, J. (2021a). Beteiligung, Förderung, Schutz. Der Kinderrechtsansatz in Kindertageseinrichtungen. Präsentation auf der 10. Nationaler Konferenz zur nonformalen Bildung in Luxemburg. Abrufbar auf: 10. Nationale Konferenz zur nonformalen Bildung – enfancejeunesse

Maywald, J. (2021b). Kindeswohl in der Kita. Leitfaden für die pädagogische Praxis. Herder.

Maywald, J. & Ballmann, A. (2021). Gewaltfreie Pädagogik in der Kita. Basiswissen, Fallbeispiele, Reflexionsfragen und Checklisten für Team- und Elternarbeit (1. Aufl.). Don Bosco Medien GmbH.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse (MENJE) (2018). Maltraitance de mineur. Procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse. MENJE.

Müller, C., Ranft, M. & Weishaupt, H. (2010). Handbuch für Erzieherinnen zur Werte-, Demokratie- und Vielfaltförderung. Anregung für die Arbeit in Kindertagesstätten. Friedenskreis Halle e. V.

Nations Unies, Assemblée générale (2011). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2011. Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Récupéré de : [https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/D%C3%A9claration\\_N\\_%20sur%20\\_l\\_%C3%A9ducation\\_et\\_la\\_formation\\_aux\\_droits\\_de\\_l\\_Homme\\_2011\\_FR.pdf](https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/D%C3%A9claration_N_%20sur%20_l_%C3%A9ducation_et_la_formation_aux_droits_de_l_Homme_2011_FR.pdf). (date de consultation : 28.02.2022)

OKaJu (Ombudsman fir Kanner a Jugendlech) (2021a). Kinderrechte als Grundrechte in der Verfassung – wichtiger Fortschritt und Meilenstein. Récupéré de : [communiqueombudsmann.pdf](#) (moien.lu). (date de consultation : 30.07.2021)

OKaJu (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher) (2021b). Une école sûre. Récupéré de: [2021-10-05\\_Recommandation générale concernant la protection des enfants contre toute forme de violence à l'école.pdf](#) (ork.lu). (date de consultation : 23.12.2021)

Pro-Kita Verlag (2021). Selbstbildung bei Kindern. Unterstützen Sie Lernprozesse der Jüngsten. Récupéré de : [Selbstbildung bei Kindern: Unterstützen Sie Lernprozesse der Jüngsten](#) (pro-kita.com). (date de consultation : 04.01.2022)

Radtke, S. (2019). Kinderrechte stärken! Beschwerdeverfahren für Kinder in Kindertageseinrichtungen. Récupéré de : [demokratie-kitas\\_beschwerdeverfahren\\_web.pdf](#) (der-paritaetische.de). (date de consultation : 07.02.2022)

Referat Personalrecht (2013). Handreichung zu Kinderschutz und Kindeswohlgefährdung. Umgang mit sexualisierter Gewalt und Verdachtsfällen. Récupéré de : [Microsoft Word - Endfassung\\_Stand 28.08.2013.doc](#) (ejbl-erleben.de). (date de consultation : 28.01.2022)

Ribeiro, K. (2019). Zwischen Freiraum und Sicherheit. Kinder und ihre Privatsphäre. Récupéré de : [Zwischen Freiraum und Sicherheit – Kinder und ihre Privatsphäre](#). FRÖBEL PädagogikBlog (paedagogikblog.de). (Zugriffsdatum : 03.01.2022)

Richter, S. (2022). Vorurteilen und Diskriminierung in der Kita begegnen. Herder.

Schwabe, D. & Mikan, K. (2020). Offenheit und Toleranz bei Kindern stärken. Récupéré de : <https://www.superheldenkids.de/offenheit-und-toleranz-bei-kindern-staerken>. (date de consultation : 07.01.2022)

Service national de la jeunesse (SNJ) & Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (MENJE) (2021a). D'Kand an der Maison Relais oder an der Crèche. Récupéré de : [D'Kand an der Maison relais oder an der Crèche - enfancejeunesse](#). (date de consultation : 07.03.2022)

Service national de la Jeunesse (SNJ) & Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (MENJE) (2021b). Meng Rechter. Récupéré de : [Wimmelbild: Meng Rechter! - enfancejeunesse](#). (date de consultation : 04.01.2022)

Service national de la jeunesse & Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse (SNJ & MENJE) (2021). Nationaler Rahmenplan zur non-formalen Bildung im Kindes- und Jugendalter. MENJE.

Stammer, K. & Viernickel, S. (2019). Hier fühl ich mich wohl! Récupéré de : <https://www.nifbe.de/fachbeitraege/themenstruktur?view=item&id=839:hier-fuehl-ich-michwohl&catid=39>. (date de consultation : 17.02.2022)

UNICEF (2019). Mach dich stark für Kinderrechte! Handbuch für Lehrerinnen und Lehrer. Aktivitäten für Kids von 11-16 Jahren. Récupéré de : Mach dich stark für Kinderrechte! (unicef.de). (date de consultation : 07.02.2022)

UNICEF (o.J.a). Kinderrechte für jedes Kind. Récupéré de : Kinderrechte für jedes Kind - UNICEF Lëtzebuerg. (date de consultation : 17.02.2022)

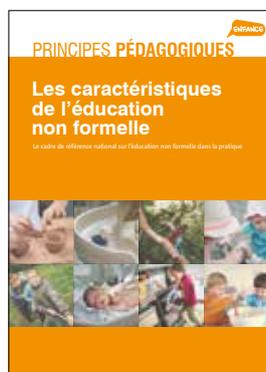
UNICEF (o.J.b) Die UN-Kinderrechtskonvention. Récupéré de : Kinderrechtskonvention | unicef.ch. (date de consultation: 28.01.2022)

Viernickel, S. & Völkel, P. (2005). Beobachten und Dokumentieren im pädagogischen Alltag. Herder.

Wagner, P. (2013). Handbuch Inklusion. Grundlagen vorurteilsbewusster Bildung und Erziehung. Herder.

# Dernière publication

Les publications sont disponibles en ligne : [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu)  
Pour une version imprimée, veuillez envoyer un e-mail à : [prets@snj.lu](mailto:prets@snj.lu)



## *Dernière publication*

**Merkmale der non-formalen Bildung.  
Der nationale Bildungsrahmenplan zur non-formalen  
Bildung in der Praxis, SNJ 2021**

**Les caractéristiques de l'éducation non formelle. Le cadre  
de référence national  
sur l'éducation non formelle dans la pratique, SNJ 2021**

**Das Bild vom Kind. Der nationale Bildungsrahmenplan zur non-formalen Bildung  
in der Praxis, SNJ 2017**

**Image de l'enfant. Le cadre de référence national sur l'éducation non formelle  
dans la pratique, SNJ 2017**

**Die Rolle des Pädagogen in der non-formalen Bildung,  
Der nationale Bildungsrahmenplan zur non-formalen Bildung in der Praxis, SNJ 2019**

**Le rôle du pédagogue dans l'éducation non formelle. Le cadre de référence national  
sur l'éducation non formelle dans la pratique, SNJ 2019**







édité par  
**STIJ** Service national  
de la jeunesse

avec le soutien de  
Ombudsman  
**okaju**  
In samenwerking met de  
Kinderombudsman

